## Conseil Municipal de Mende Séance du 15 Mai 2024 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, procède à l'appel.

Etaient présents: Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

<u>Par procuration</u>: Monsieur Raoul DALLE (Madame Stéphanie MAURIN), Madame Ghalia THAMI (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe TORRES (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Catherine THUIN (Madame Marie PAOLI), Monsieur Thierry JACQUES (Monsieur Alain COMBES), Madame Sonia NUNES VAZ (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Valérie TREMOLIERES), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Patricia ROUSSON), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Constatant que la majorité requise pour siéger est atteinte, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Régine BOURGADE, Adjointe, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

<u>Assistaient également à la réunion</u>: Mme Nathalie FRAISSE, Directrice Générale des Services Mutualisée Communauté de Communes Cœur de Lozère / Ville de Mende, M. Olivier MEYRUEIS, Directeur des Services Techniques, Mme Françoise COUDERC, Directrice des services à la Population, Mme Sophie VIEILLEDENT, Directrice de Cabinet, M. Jean-Luc PARENT, Responsable du service de l'urbanisme, M. Laurent BRAGER, Responsable du service finances, M. Frédéric POURCHER PORTALIER, Responsable du Service Mutualisé Marchés Assemblées Administration Générale.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les points suivants :

- > Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024
- Communication des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs reçue
  - 1. Approbation du schéma des mobilités douces
  - 2. Création d'une commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- 3. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la commune
- 4. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chabannes et la section de Chabrits
- 5. Vente Consorts COUDERC / Commune de Mende
- 6. Dissolution Etat descriptif de division parcelle AS 56 lots N° 1, 2, 3 et 4 30, Rue Notre Dame
- 7. Vente service du Domaine pôle de gestion du patrimoine privé à la Commune de Mende parcelle AS 55 32 Rue Notre Dame
- 8. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine SCI STR
- 9. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine SCI DU ROND POINT
- 10. Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts communales et sectionales de la commune de MENDE
- 11. Rétrocession de concessions funéraires pour les Sœurs Servantes du Sacré Cœur de Jésus (Jeanne d'Arc)
- 12. Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « KARTATOO »
- 13. Subvention aux projets pédagogiques exercice 2024
- 14. Subvention aux écoles pour les transports exercice 2024
- 15. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif Mende Run and Bike
- 16. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif Office de Commerce
- 17. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif Lozère Autisme
- 18. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif Derrière le Tableau
- 19. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif Le Moustic Club
- 20. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif Avenir Foot Lozère

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

#### M. le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 vous a été transmis par voie dématérialisée. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé de l'**APPROUVER**.

Avec 29 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

## COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR RECUE

#### M. le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue, dont la liste suit, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

❖ N° 042.24: Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour l'aide au fonctionnement du Musée du Gévaudan - année 2024

Coût total TTC	Recettes prévision- nelles	Subvention Etat – DRAC	Pagion		Mécénat	Part communale	
570 000 €	29 500 €	15 000 €	150 000 €	100 000 €	10 000 €	265 500 €	

En réponse à M. BRINGER, Monsieur le Maire précise que les 570 000 € TTC incluent toutes les charges du Musée et des réserves Jean Mazel, y compris le personnel. Il ajoute que dans le cadre de la convention signée à la fois avec le Département de la Lozère et la Région Occitanie, certaines obligations incombent à la collectivité, notamment la production de comptes rendus et d'éléments financiers. Ces éléments sont disponibles à toute personne en formulant la demande.

❖ N° 043.24 : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour l'opération de mise en sécurité et aménagements piétonniers au niveau du rond-point de Berlière

Coût total HT	Subvention Etat	Subvention Région Occitanie	Subvention Département de la Lozère	Part communale
480 000,00 €	192 000,00 €	142 000,00 €	50 000,00	96 000,00 €

❖ N° 044.24: Arrêté modifiant l'arrêté n°19790 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Occitanie pour la requalification du square du Bressal

Coût total HT	Subvention Etat	Subvention Région Occitanie	Part communale
400 000 €	200 000 €	120 000 €	80 000 €

- ❖ N° 045.24 : Arrêté autorisant la signature pour le marché "produits d'entretien" (groupement de commande avec CCCL et CIAS) avec l'entreprise BONNET HYGIENE
  - Accord cadre à bons de commandes passé avec l'entreprise Bonnet Hygiène pour un montant annuel minimum : 20000 € HT / maximum : 64000 € HT

- N° 048.24 : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de prestations de services « prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments de la Ville de Mende »
  - Avenant n° 2 à passer avec l'entreprise ABER PROPRETE AZUR pour le lot 1 sans incidence financière
- ❖ N° 052.24 : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « mission d'assistance à maitrise d'ouvrage − programmation fonctionnelle et technique en vue de la désignation d'une équipe de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du théâtre de Mende »
  - Marché approuvé à passer avec le groupement d'entreprises SAS PROFILS / SCENOCONSEIL / ALPHA | & CO pour un montant de 39400 € HT

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, **DONNE ACTE**.

#### **URBANISME – FONCIER - ENVIRONNEMENT**

### 1. Approbation du schéma des mobilités douces

Délibération n° 20307

Mme Aurélie MAILLOLS expose :

La ville a la volonté de développer les modes de déplacements doux (piétons, vélos ...). Plusieurs difficultés sont de nature à ne pas encourager ces pratiques : pour les cyclistes, le réseau de pistes ou bandes cyclables est peu important faute d'avenues et d'espaces assez larges pour pouvoir les réaliser, le relief de moyenne montagne de la ville est difficile (mais l'apparition récente des vélos à assistance électrique est de nature à diminuer ce handicap), et le climat assez rigoureux l'hiver peut aussi rebuter certains usagers.

Un schéma des mobilités douces de la ville de Mende a été réalisé en concertation avec les élus, les associations et les usagers dans le but de développer l'usage des mobilités actives dans la ville, avec l'aide de bureaux d'études spécialisés et du Cerema.

Ce schéma répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser la pratique des déplacements alternatifs à la voiture pour le grand public, les scolaires et étudiants (desserte des pôles d'emploi, zones d'activités, écoles, collèges...);
- Créer des itinéraires sécurisés, avec de la continuité entre pôle générateurs de trafics et avec de la signalétique dédiée
- Mettre en place des politiques de communication et d'incitation à la pratique des modes doux ;
- Réaliser un plan pluriannuel d'investissements pour les modes doux, en cohérence avec les objectifs des documents de planification et les différents projets d'aménagements urbains prévus sur le moyen et long terme.

Le schéma prend en compte les différents modes de transports présents aujourd'hui dans la ville (VL, BUS, PL...), en tenant compte, pour la création des itinéraires doux, du trafic local et du trafic de transit des voiries. Il est aussi étudié pour être en compatibilité avec les moyens

de déplacements que la ville souhaite développer dans un futur proche : refonte du transport urbain TUM au 1<sup>er</sup> janvier 2025, amélioration de l'intermodalité avec les autres modes de transport (bus LIO régionaux, trains TER ...)

## Il est donc proposé:

- > D'APPROUVER le schéma des mobilités douces tel qu'il vient de vous être présenté,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision

Monsieur Jean Clerc, Consultant et M. Olivier MEYRUEIS –DST, présentent le schéma des mobilités douces.



## Sommaire:

1.	Le contexte : la ville de Mende et son réseau urbain des	
	circulations	Page 3
2.	Enjeux et objectifs de l'étude globale de circulation et du	
	schéma des mobilités douces	Page 4
3.	Déroulement de l'étude	Page 6
4.	La concertation et le comité consultatif citoyen	Page 7
5.	Principaux résultats du questionnaire	Page 8
6.	Les idées et propositions du comité consultatif	Page 9
7.	Les scénarios de circulation étudiés et leurs conséquences	Page 12
8.	L'élaboration du schéma des mobilités douces	Page 15
9.	Le réseau du schéma des mobilités douces : réalisation à	Page 16
	court terme	
10	Le réseau du schéma des mobilités douces : objectif final	Page 17
11	.Objectifs et exemples d'aménagement	Page 18
12	La programmation de la mise en œuvre du schéma des	
	mobilités douces	Page 20

La ville de Mende, 13 000 habitants et préfecture de la Lozère (48), est traversée par la RN88 qui est un axe structurant important qui relie Lyon à Toulouse. Cette voie pénètre le centre-ville de part en part, via ses avenues et boulevards principaux. Les trafics locaux de desserte du centre-ville et le trafic de transit de la RN88 sont ainsi communs, sans qu'il n'y ait à ce jour la possibilité de réaliser à court ou moyen terme une déviation complète RN88 de la ville. Un premier contournement partiel, la rocade Ouest, a néanmoins été mise en service (juillet 2023), permettant de soulager certains axes, en répartissant de meilleure façon certains trafics de la zone ouest de la ville.

La RD806, axe important de desserte du centre du département de la Lozère, est aussi présente au départ de Mende, vers Saint Chély d'Apcher. Les RD42, RD50 et RD25 sont aussi des voies majeures de desserte des zones périurbaines du bassin de vie mendois.

D'autres rues et avenues de la ville, de domanialité communale, constituent aussi des axes de maillage principal des différents quartiers de la ville.

Dans l'attente d'un contournement RN88 complet de la ville, envisageable à très long terme, la ville de Mende souhaite réorganiser les circulations de l'ensemble de ses voies structurantes et favoriser le développement des mobilités douces.

Tout le réseau primaire est constitué en très grande majorité d'avenues relativement étroites (largeurs de chaussée de 6 à 7 m) et à 2 voies bidirectionnelles, avec des trottoirs parfois exigus et dont la largeur est quelquefois inférieure à 1,40m. Elles présentent pour certaines d'entre-elles des pentes assez importantes, dans une ville de moyenne montagne où l'altitude varie de 700 à 900m.

Un réseau de bus urbain, le transport urbain mendois (TUM), existe sous la forme d'une délégation de service public. Cette DSP prend fin en 2024 et la ville de Mende souhaite à cette occasion réfléchir à une nouvelle desserte de ses quartiers à l'aide de bus plus petits, avec des horaires plus adaptés et des circuits totalement refondus.

Les modes doux (vélos, trottinettes...) sont à ce jour assez peu développés à Mende, car plusieurs difficultés sont de nature à ne pas encourager ces pratiques : le réseau de pistes ou bandes cyclables est peu important faute d'avenues et d'espaces assez larges pour pouvoir les réaliser, le relief de la ville est difficile (mais l'apparition récente des vélos à assistance électrique est de nature à fortement diminuer ce handicap), et le climat assez rigoureux l'hiver peut aussi rebuter certains usagers.

Une étude globale des circulations et un schéma des mobilités douces : outil de planification et d'organisation des mobilités « actives » (piétons, vélos, trottinettes...) de la commune de Mende.

Le principal enjeu de cette étude est de saisir l'opportunité de changements d'organisation du schéma viaire pour modifier les comportements, réaménager la traversée de la ville et améliorer la qualité de vie des riverains.

Le schéma des mobilités douces sera l'outil de planification et d'organisation de la mobilité de la commune de Mende. Il aura vocation à orienter les prochains projets liés aux déplacements et à l'aménagement des espaces publics.

- Les contraintes topographiques et la concentration des services (ZA des Ramilles, Av du 11 novembre, cité administrative Les Carmes ...) génèrent des problématiques d'accessibilité et de circulation tant aux abords du cœur de ville que sur les sites plus excentrés tels que l'hôpital.
- Les conditions de trafics sont difficiles particulièrement sur la N88, la RD806 et la RD42 en traversée. Etant la principale route d'accès à Mende, l'ensemble du trafic routier se retrouve concentré sur la RN88 (notamment avenue Foch et les grands boulevards).
- La sécurité des déplacements doux est à améliorer. Cheminements inexistants ou peu lisibles depuis les parkings et pôle générateurs, mixité des usages sur les places publiques largement occupées par le stationnement, discontinuité et manque de lisibilité des itinéraires (bord du Lot), absence de liaisons cyclables et cheminements piétons sécurisés...

Pourquoi favoriser les déplacements quotidiens à vélo et à pied ?							
□ Le vélo n'émet aucun polluant, l'activité physique de la marche ou du vélo apporte des avantages en termes de santé publique et contribue aussi à la réduction de la pollution visuelle et sonore associée à l'usage des modes motorisés							
☐ Le report modal de la voiture vers le vélo et la marche à pied contribue à baisser le budget transport des ménages							
☐ Une ville accessible (piétons, PMR, cyclistes) favorise l'attractivité touristique et l'activité économique des commerces .							
→ Cela s'accompagne obligatoirement de changements sur les conditions de circulation en voiture							

### Les objectifs transversaux du schéma des mobilités douces :

Le schéma des mobilités douces a été réalisé en concertation, répondant aux objectifs suivants pour le choix des itinéraires :

- L'utilité, la lisibilité et la continuité des itinéraires (des axes utiles pour tous types de profils de cyclistes et de motifs, aménageables à court et moyen termes, bien identifiables, ...)
- La praticabilité à pied et à vélo (pente, largeur et qualité des revêtements des cheminements piétons et cyclables, sentiment de sécurité, partage de l'espace...)
- La valorisation des déplacements alternatifs à la voiture pour les actifs, les scolaires et étudiants (desserte des pôles d'emploi, zones d'activités, écoles, collèges...)
- L'aménagement adéquat (intégré à son environnement, sécurisant, adapté aux usages...)
- Le compromis (répondre aux attentes des acteurs multiples comme les gestionnaires de voirie, les entreprises et activités commerciales, les associations locales, etc...

Il est ainsi nécessaire à la fois que ce document serve de mise en œuvre réelle, en cohérence avec les objectifs des documents de planification et les projets d'aménagements urbains, et qu'un suivi soit réalisé.

## Redistribuer l'espace et les voiries publiques pour :

- Sécuriser les déplacements à pied et à vélo

Accompagner la pratique cyclable

- Proposer de nouveaux services et équipements
- Développer des infrastructures adaptées et poursuivre les actions de rénovation (trottoirs, chaussées)









#### Le déroulement de l'étude :

L'étude globale des circulations et le schéma des mobilités douces ont été réalisés avec l'appui d'un groupement de bureau d'études spécialisés (Jean Clerc Consultant – mandataire , Egis, Alyce, et l'Agence Lozérienne de Mobilité ). L'élaboration du schéma a impliqué une diversité d'acteurs qui se sont mobilisés lors des 3 phases de l'étude. L'opération a été conduite par les élus de la Ville de Mende et par Olivier Meyrueis directeur des services techniques de la ville. Le CEREMA (J Cassagnes) est AMO.

### Phase 1: état des lieux - diagnostic

1er trim 2023

réunion publique 21 mars

#### Phase 2 : étude des scénarios de circulation

Mise en place et réunions du Comité consultatif des citoyens : 13 avril 2023

25 mai 27 juin 31 aout

réunion publique 19 septembre

1<sup>er</sup> trim 2024

Réunions du Comité consultatif des citoyens :

06 février 2024

#### Phase 3: réalisation du schéma des mobilités douces

Présentation et approbation du schéma des mobilités douces : 15 Mai 2024



Réalisation d'aménagements cyclables Phases de tests Mise en œuvre

### La concertation et le comité consultatif citoyen :

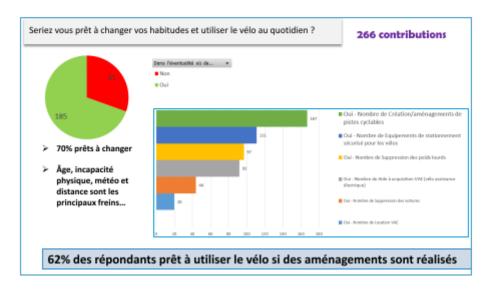
- Deux réunions publiques ont eu lieu pour la présentation du diagnostic puis la présentation des scénarios de circulation et des itinéraires cyclables.
- Un comité consultatif a été créé pour l'occasion et s'est réuni à 5 reprises lors de la finalisation du diagnostic et l'élaboration des scénarios. Ce comité était composé d'une vingtaine de personnes (élus, experts et représentants d'associations, citoyens). Ce Comité est appelé à suivre l'évolution des différents projets de mobilité de la ville (restructuration du TUS par exemple).
- □ Une enquête « questionnaire » a été menée entre décembre 2022 et janvier 2023, 266 réponses ont pu être exploitées.

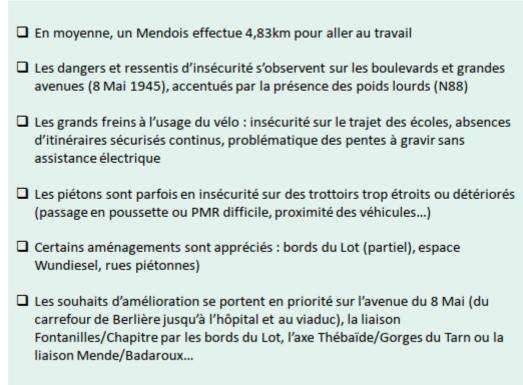




### Principaux résultats du questionnaire

266 personnes ont répondu à l'enquête, surtout des actifs et environ 10% de retraités.
 Les répondants sont équipés d'une voiture au moins (96%), 63% des ménages ont 2 voitures et 95% possèdent au moins un vélo adulte.





Les idées et propositions qui sont ressorties du comité consultatif

## Épine dorsale le long du Lot Transversales quartier / cœur de ville Réseau maillé cyclable hors centre-ville Liaisons entre générateurs Draille du Gévaudan Ch. Berges du Lat-Traversée NB8 (1) récuverture chem Ch. De la forêt -Dame au Causse d'Auge Hauts de Bergerie de Gardés Viador à créer Draille du Lot au Chapitre (statut voie vi CVCB ?) A créer dans camping ou le long du camping (acquisition foncier) + sortie VL et secours Passage ZA vers passerelle Churchill Re du Chapitre V86 Vallée du Lot

- ☐ Trouver une liaison sécurisée entre secteur Chaldecoste hôpital et le viaduc de Rieucros , par le chemin de la Safranière ou en élargissant l'Av. du 8 mai ?
- ☐ Sécuriser la liaison Chapitre (et Ramilles) vers La Roubeyrolle
- ☐ Assurer des liaisons avec le quartier de Fontanilles
- ☐ Sécuriser les abords des écoles, l'av. P. Daudé (Lycée et collège)

Les idées et propositions qui sont ressorties du comité consultatif

Épine dorsale le long du Lot

## Réseau maillé cyclable : Centre-ville

Transversales quartier / cœur de ville

Liaisons entre générateurs



- ☐ Si les bus scolaires déposent à la gare routière, une passerelle vers la gare, une passerelle vers Vernède et un cheminement sécurisé vers Berlière / Vernède pourraient se justifier ?
- ☐ Le cœur de ville pourrait être sans voiture (riverains autorisés la nuit), les commerçants et usagers y trouveraient avantage?
- ☐ Identifier les endroits stratégiques pour le stationnement des vélos, des parkings sécurisés et boxes sécurisés
- Des incitations à l'usage du vélo, par la sécurisation des itinéraires, des services de location, les aides à l'achat, et l'implantation de bornes de recharge VAE...

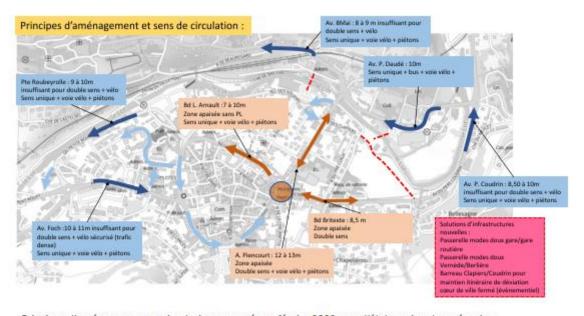
Les idées et propositions qui sont ressorties du comité consultatif

Organiser le plan de circulation pour optimiser les déplacements doux						
☐ Le trafic de transit des PL ne devrait pas être maintenu dans les 2 sens de circulation dans la traversée de Mende : La sécurité des piétons ou des cyclistes serait ainsi améliorée.						
<ul><li>Av du Père Coudrin</li><li>Av du 8 Mai</li><li>AV Foch</li></ul>	Alternative avec la rocade et la suppression d'un sens de circulation pour réduire le trafic (mise à sens unique)					
☐ Confirmer ou étendre la zone piétonne du cœur de ville, sécuriser le boulevard Arnault, la place Ch. De Gaulle, le secteur de la gare (et gare routière) du						
collège Bourillon et lycée Chaptal	« Sortir » le trafic des poids lourds (utiliser la rocade et l'Av. du 8 mai), réduire le trafic devant les écoles (sens unique) et créer des cheminements sécurisés (passerelle, passage sous-terrain, voie douce du quai de Berlière)					
☐ Sécuriser l'Av. du 8 Mai et l'accès à quartiers Nord ouest et Nord est	l'Hôpital et assurer la liaison entre les					
Mise à sens unique partielle de l'Av. du 8 Mai, maintien accès 2 sens à l'hôpital, sécuriser la section Hôpital / Viaduc						
☐ Des voies « mixtes » sont aussi possibles						
Voies partagées, zones 30 km/h avec pictos vélos						

## Les scénarios de plan de circulation étudiés et leurs conséquences

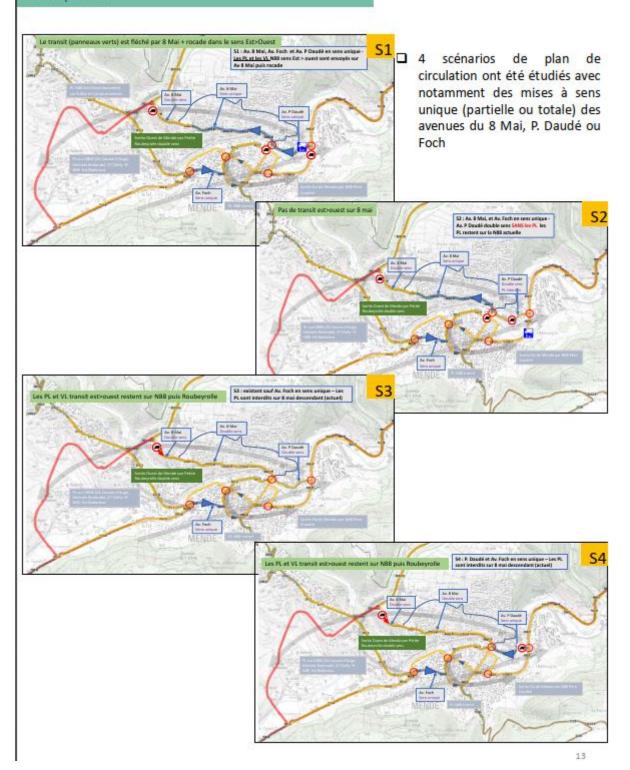
Plusieurs scénarios de changement de sens de circulation et de mise à sens unique ont été étudiés afin de dégager des espaces , notamment sur les grandes avenues. L'objectif est d'offrir plus de place pour des cheminements cyclables et piétonniers plus sécurisés.

- Les « points noirs » de circulation sont identifiés, les propositions de modifications de carrefours et de mise à sens unique visent à limiter les situations à risques (croisements PL/PL, carrefours complexes, trafic important à proximité des établissements scolaires...).
- Des calculs de report de circulation et la prise en compte de la mise en service de la rocade ouest sont nécessaires pour vérifier la faisabilité des scénarios de circulation. Parmi les différentes propositions, le comité de pilotage a retenu 4 scénarios de plan de circulation.
- □ La gestion du trafic des poids lourds en centre-ville et l'organisation des circulations en situation dégradée doivent être pris en compte dans la faisabilité du plan de circulation (évènement exceptionnel, accident, manifestation...)
- □ Le plan de circulation doit être compatible avec l'objectif final d'une circulation automobile apaisée et des cheminements piétons et vélos sécurisés pour relier tous les pôles générateurs et quartiers en ville.

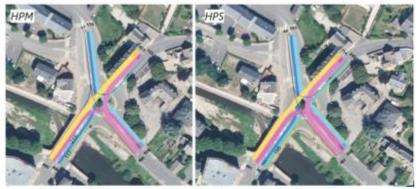


Principes d'aménagement et circulation proposés en février 2023 pour l'élaboration des scénarios : Certaines propositions n'ont pas été retenues après les premières analyses.

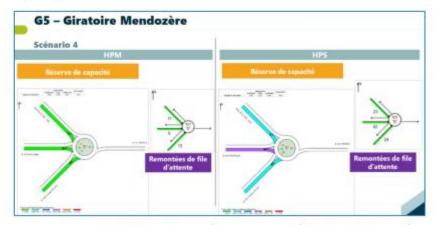
## Les scénarios de plan de circulation étudiés et leurs conséquences



## Les scénarios de plan de circulation étudiés et leurs conséquences



Exemple de calcul des trafics sur giratoire de la terrasse – scénario 4



Exemple de calcul des réserves de capacité du carrefour Mendozère

- Les calculs de reports de circulation font apparaître des difficultés ponctuelles aux heures de pointe sur certains carrefours (Mendozère et giratoire de La Terrasse, file d'attente possible mais très limitée dans le temps)
- Des études complémentaires et des expérimentations « grandeurs réelles » devraient être menées (Carrefours Mendozère, Roubeyrolle, Faubourg Montbel...)
- ☐ Les modifications de sens de circulation ne peuvent s'envisager tout de suite :
  - Changements importants des habitudes et comportements des usagers
  - Etudes et travaux à plus long terme
- La réalisation du schéma cyclable s'effectuera en plusieurs étapes, des aménagements transitoires sont à prévoir avant d'entreprendre des modifications importantes des sens de circulation.

#### L'élaboration du schéma des mobilités douces

Les besoins des différents élus, gestionnaires et acteurs impliqués de la filière vélo ont été recensés et analysés lors de la phase diagnostic. L'exploitation du questionnaire d'enquête « mobilités » et le travail du comité consultatif citoyen ont ensuite alimenté le diagnostic et les propositions de scénario de plan de circulation et de schéma des itinéraires cyclables.

- → Doc Mobilités douces Mende diagnostic v1a.pdf Février 2023
- → Doc Principes scénarios V2.pdf Mars 2023
- → Élaboration des matrices carrefours (avant rocade) Juin 2023
- → Doc Scénarios et carrefours à tester Novembre 2023 (après prise en compte des trafics suivant la mise en service de la rocade)

Un premier réseau d'itinéraires cyclables susceptibles d'intégrer le futur schéma directeur a été produit.

- → Matrices carrefours « après rocade » et 4 scénarios décembre 2023
- → Versions provisoires du schéma modes doux Janvier 2024

L'analyse détaillée du réseau et la faisabilité des solutions d'aménagement en regard de l'organisation du plan de circulation actuel et futur a ensuite permi d'affiner le réseau d'itinéraires.

Les fiches actions du schéma des mobilités douces ont été élaborées entre janvier et avril 2024.

→ Doc Fiches actions schéma cyclable Mende\_V0 à V3.pdf Avril 2024

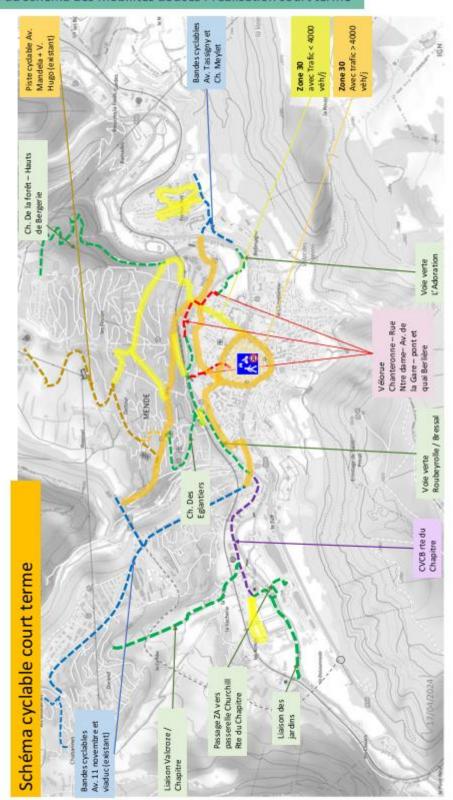
Les premières orientations ont été présentées en séances de travail avec les élus et techniciens (comité de pilotage) le 30 janvier 2024, le 06 février au comité consultatif puis le 05 mars aux élus en charge du suivi du projet.

- → Mende SD Visio élus Scénar 30-01-2024.pptx.pdf Janvier 2024
- → Doc Schéma modes doux reunion comité consultatif 02 février2024 v2.pdf février 2024.

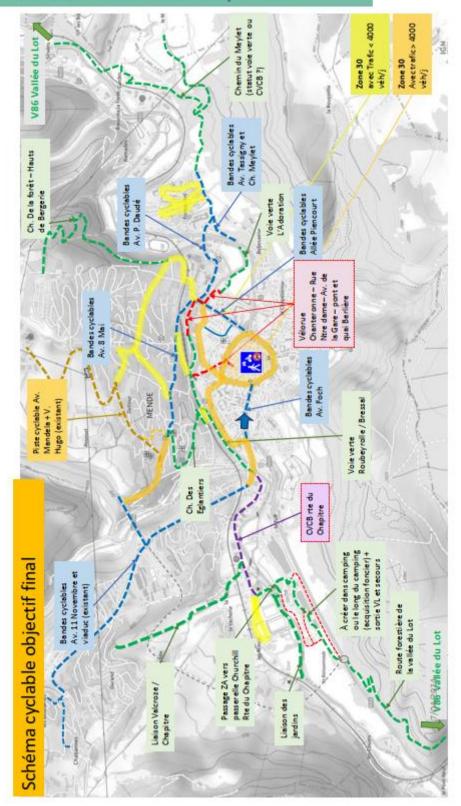
Le schéma des mobilités douces comprend 25 actions liées à l'aménagement du réseau, des actions de mise en œuvre d'équipements et des actions d'accompagnement, animation et communication.

a acco	compagnement, animation et communicatio	on.	
dou 5 a 3 anii	6 actions pour la mise en œuvre des itiné ouces (itinéraires cyclables et actions en fave actions pour le développement des services actions d'accompagnement à la mise nimation action en soutien technique et financier ntreprises	eur des piétons) s pour les vélos en œuvre, communio	cation et
réalisa l'objec plan d	Phorizons de réalisation sont visés, le p sation immédiate du schéma cyclable ( <b>rés</b> ectif final du schéma cyclable incluant des de circulation général de la ville. Cette 2 <sup>ème</sup> p ménagements sur les grandes avenues.	s <b>eau principal</b> ), le seco s opérations de modific	nd étant cation du

## Réseau du schéma des mobilités douces : réalisation court terme



## Réseau du schéma des mobilités douces objectif final



## Objectifs et exemples d'aménagement qui pourraient être réalisés

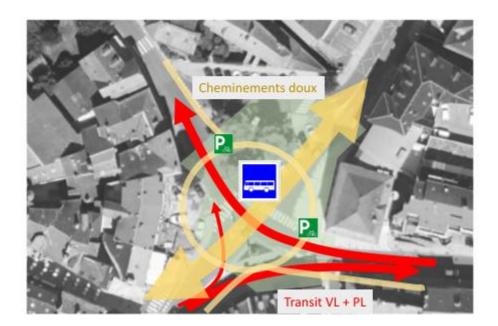
Les aménagements de voiries et cheminements piétons vont se poursuivre : élargissements, rénovations des revêtements, mise en œuvre de bordures abaissées, suppression d'obstacles ...







Outre les aménagements d'itinéraires cyclables (bords du Lot), des projets de requalification urbaine sont aussi prévus, dont l'aménagement de la Place Ch. De Gaulle (parvis mairie , bd L. Arnault , Av Piencourt), facilitant les cheminements doux (piétons et vélos) et favorisant l'intermodalité (stationnement vélos, arrêts bus).



## Objectifs et exemples d'aménagement qui pourraient être réalisés

Les axes principaux du schéma des mobilités douces seront aménagés pour donner la priorité aux piétons et cyclistes. La réalisation de couloirs (bordures, ilots) ou l'inversion de sens de circulation nécessite des études complémentaires.





Rue Chanteronne et rue Notre Dame Av. de la gare Quai de Berlière



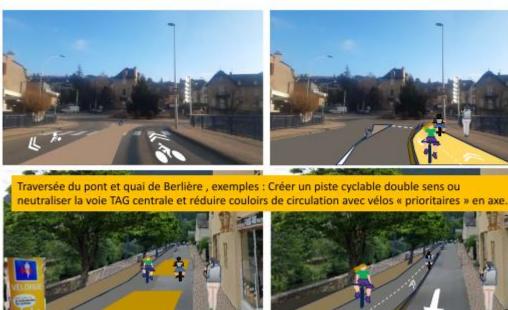
Av. 11 Novembre Av Tassigny Si sens unique : Av. du 8 Mai, Av. P. Daudé et Av. Foch, Allée Piencourt



Le Long du Lot : Grande Roubeyrolle Promenade vieux pont, Bressal, promenade Vernède Ch. de la Tour, Ch. des églantiers



Route du Chapitre



Le schéma des mobilités douces de la ville de Mende est un outil de programmation et de planification qui permet de définir une politique d'aménagement et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel. Le schéma préconise ainsi la réalisation de 12 kilomètres d'aménagement cyclable, complétant les aménagements déjà réalisés par la commune (9 km à court terme, 3 km à plus long terme, plus les voies en zone 30 en circulation partagée, soit un total de 18 km). Le centre historique en zone de rencontre (Z20) compte un peu moins de 3 km de voirie.

## Le programme pluriannuel d'investissement est un outil de pilotage financier et politique du schéma cyclable :

- Il permet de planifier les actions du schéma cyclable tout au long du mandat en cours (jusqu'à 2026) et du futur mandat (2026-2032)
- Il synthétise les actions prévues et constitue une feuille de route pour mettre en œuvre le schéma directeur en cohérence avec les programmes d'amélioration de la voirie et les projets d'aménagement urbain
- Il constitue un outil d'aide à la décision pour anticiper les dépenses à venir et préparer les budgets annuels
- Il constitue un document support pour les élus
- Il constitue un document support pour les élus et techniciens des communes du territoire mais également du Département de la Lozère pour assurer la cohérence et la continuité des aménagements (V86).

Il constitue un document utile pour la recherche des financements auprès de l' 'Europe; l'Etat, la Région, du Conseil Départemental...

Afin de programmer au mieux les investissements spécifiques pour l'aménagement et l'équipement des itinéraires cyclables, il est primordial de s'assurer de la compatibilité des solutions d'aménagements avec l'entretien courant et les grosses opérations d'aménagement du réseau de voirie, en particulier : les projets de renouvellement de chaussées, requalification urbaine, rénovation ou création de réseaux (eau/assainissement, télécommunication...)

## La programmation de la mise en œuvre du schéma des mobilités douces

MISE EN ŒU	VRE DU SCHEMA CYCLABLE DE LA VILLE DE MENDE			2024 à 2027	schéma cyclable final
Fiche action	Objet		Montant estimatif HT (avec aléas 15%)		
	La da Wa da Lat da Miranda La Maranta		(avec aleas 15%)		
FA1	La draille du Lot, de Mirandol au Chapitre		323 000,00 €	323 000,00 €	
	Du Cœur historique au Lot				
FA2			125 000,00 €	125 000,00 €	
FA3	De Valcroze au Lot		70 000,00 €	70 000,00 €	
	De l'Hôpital au Lot				
FA4			40 000,00 €	40 000,00 €	
FA5	Des Hauts de la Bergerie au Lot		66 000,00 €	66 000,00 €	
	De Fontanilles au Lot				
FA6	Circulation mixte en zone 30 et maillage du réseau		39 000,00 €	39 000,00 €	
FA7	cyclable		44 000,00 €	44 000,00 €	
	Le cœur historique en zone 20 - zone de rencontre				
FA8	,		5 000,00 €	5 000,00 €	
FA9	Mise en œuvre d'un jalonnement des itinéraires cyclables	MOE	17 000,00 €	17 000,00 €	
	Equipements de stationnement pour les vélos				
FA10	Equipements de stationnement pour les veros		60 000,00 €	60 000,00 €	
FA11	Aménagements de transition	régie ou marché loc	40 000,00 €	40 000,00 €	
1744	Aménagements des trottoirs et cheminements		40 000,00 0	40 000,00 0	
FA12	piétons PMR		500 000,00 €	166 667 €	333 333 €
FA13	Bandes cyclables sur l'Avenue Foch	part aménagement cyclable	260,000,00.6		260 000,00 €
FA13		part aménagement	260 000,00 €		260 000,00 €
FA14	Aménagements cyclables sur l'Allée Piencourt	cyclable	172 000,00 €		172 000,00 €
	Bandes cyclables sur l'Avenue Paulin Daudé		25 222 22		25 222 22 2
FA15			26 000,00 €		26 000,00 €
FA16	Bandes cyclables sur l'Avenue du 8 Mai 1945		83 000,00 €		83 000,00 €
	Service de location de vélos (VAE)	annuel			
FA17			23 000,00 €	23 000,00 €	4 600,00 €
FA18	Bornes de réparation de vélos		7 000,00 €	7 000,00 €	
	Bornes de recharge VAE				
FA19			18 000,00 €		18 000,00 €
FA20	ateliers de réparation de vélos	annuel	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
	apprentissage du vélo - vélo école				
FA21			4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
FA22	Conception et réalisation d'éléments de communication		11 500,00 €	11 500,00 €	
	Organisation fête du vélo (stands, animations,		22 350,00 €	22 350,000 €	
FA23	goodies)		9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €
FA24	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable		9 200,00 €	9 200,00 €	9 200.00 €
17424	·		9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €
FA25	Prime à l'achat VAE - vélo et vélo-cargo	annuel	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
	SOUS TOTAL			1 076 367 €	936 133 €
	TOTAL HT			2 012	2 500,00 €



# ETUDE DU SCHÉMA DES MOBILITÉS DOUCES DE LA VILLE DE MENDE

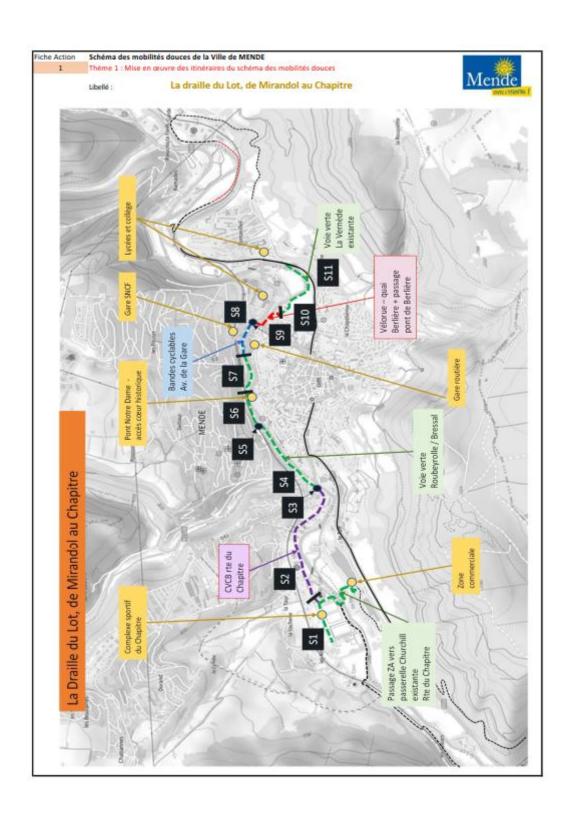


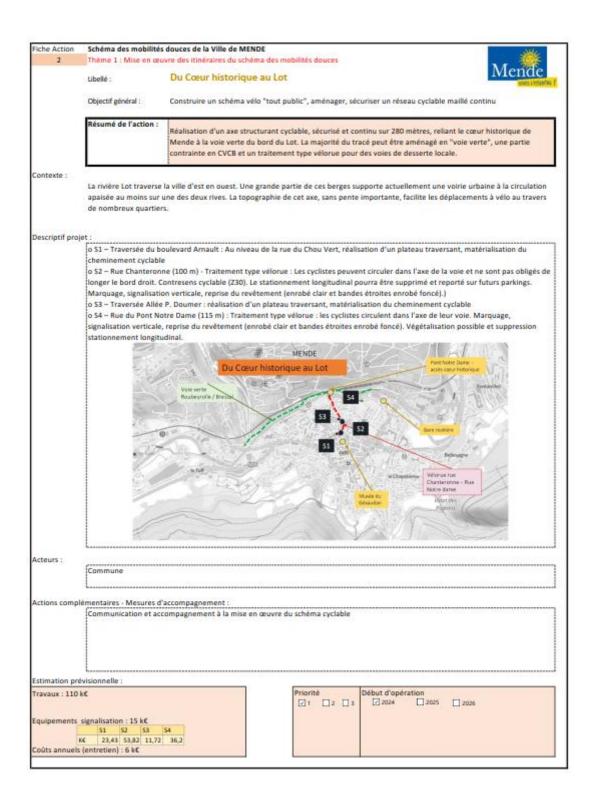
## FICHES ACTION Avril 2024

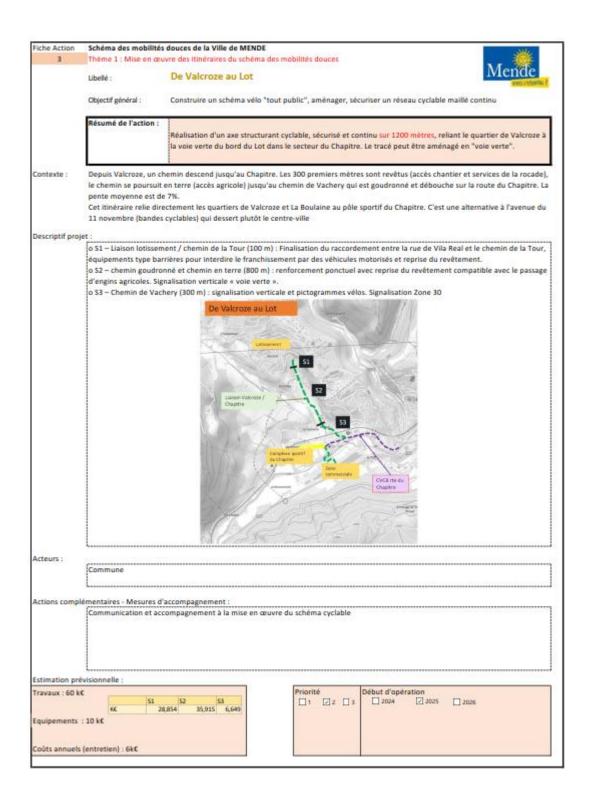


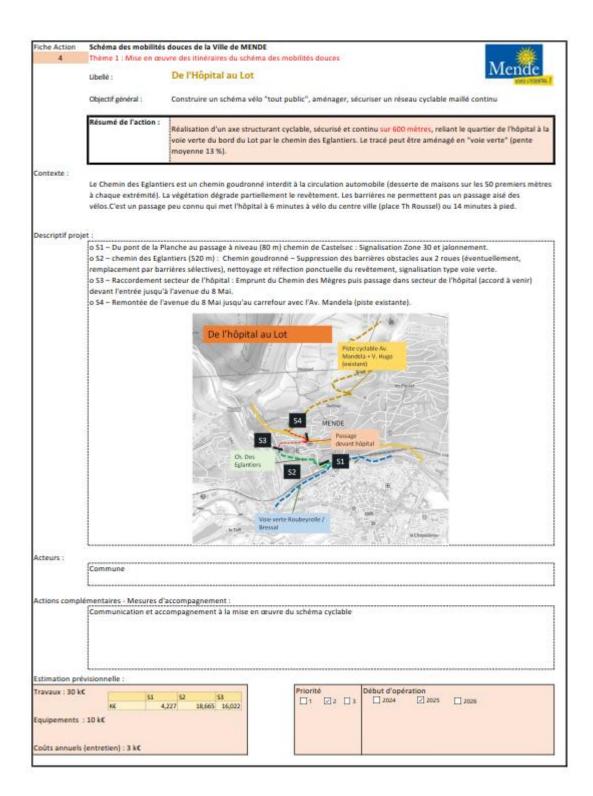
	Fiches actions du Schéma Directeur des mobilités douces		Priorisation	
		Coúts	2024 - 2027	Schema final
	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces			
1	La draille du Lot, de Mirandol au Chapitre			
2	Du Coeur historique au Lot			
3	De Valoroze au Lot			
4	De l'inòpital au Let			
5	Dec Hauts de la Bergerie au Lot			
6	the Fantanilles au Lot			
7	Circulation mixte en zone litt et maillage du réseau cyclabile			
8	Le cœur historique en zone 20 - zone de rencontre			
9	Misse en œuvre d'un jalonnement des l'inéraires cyclables			
10	Equipements de stationnement pour les vélias			
11	Aménagements de transition			
12	Aménagements des trottoirs et cheminements piétons PMR			
13	Bandes cyclables our Filsenue Foch			
14	Aménagements cyclables sur l'Allée Piencourt			
15	Bandes cyclables our l'Avenue Paulin Daudé			
16	Bandes cyclables our Fitzenue du R Mai 1865			
	Thème 2 : Développement des services pour les vélos			
17	Service de location de vélos (VAE)			
18	Bornec de régaration de véloc			
19	Bornes de recharge VAG			
20	ateliers de régaration de vélos			
21	apprentiscage du véto - vélo école			
	Thème 3 : Communication et animation			
22	Conceytion et réalisation d'élèments de communication			
23	Organization fifte du vélo (stands, animations, goodles)			
24	Communication et accompagnement à la mise en œuvre du schéma cyclable			
	Thème 4 : Soutien technique et financier aux citoyens, associations et entreprises			
25	Prime à l'achat : équipements de oécurité, VAE - vélo et vélo-cargo			

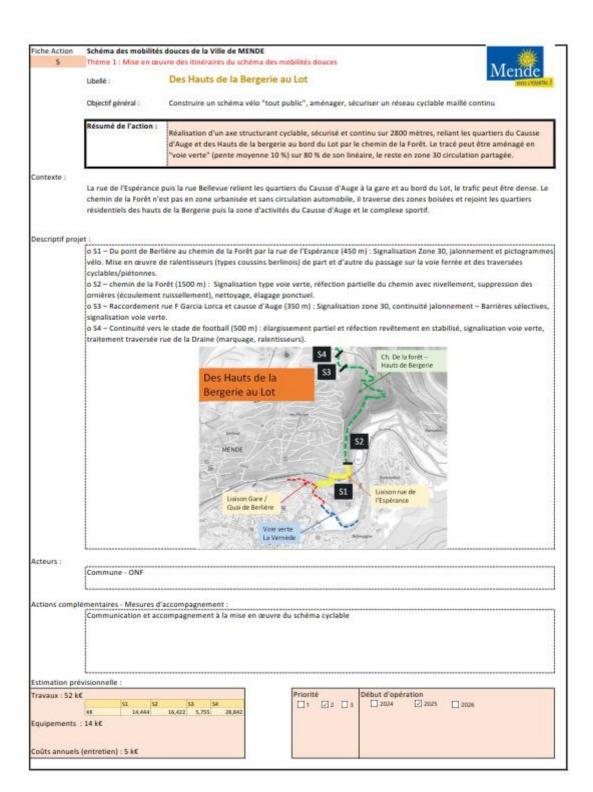
Fiche Action	Schéma des mobilités	douces de la Ville de MENDE			SHE.
1	Thème 1 : Mise en œu	vre des itinéraires du schéma de			Mende
	Libellé :	La draille du Lot, de Mir	andol au Chapitre		NAMES I ASSESSED IN
	Objectif général :	Construire un schéma vélo "to	ut public", aménager, séc	uriser un réseau cyclable maillé con	tinu
	Résumé de l'action :	Réalisation d'un axe structuran	t cyclable, sécurisé et co	ntinu sur 3600 mètres, reliant le qua	irtier de Mirandol à
				gé en "voie verte", le secteur gare a nt type vélorue pour des voies de de	
Contexte :					
				pporte actuellement une voirie urba importante, facilite les déplacement	
Descriptif proje	t:				
	o S1 - Complexe sporti partagée et sur des pis		ise à sens unique peut s'	tade, le cheminement cyclable peut envisager autour du grand parking a	
	!			uage et signalisation verticale d'une	
	un accotement sécuris o 53 – Passage sous l'A	é aux cyclistes dans un secteur o	u l'élargissement de la v	iais une solution qui permet d'apaisi pie actuelle est très difficile (rétrécis ticale à l'extrémité de la rue du Chap	sement berges du Lot)
	Roubeyrolle o S4 – Quai de la grand	de Roubeyrolle jusqu'au Pont de	la Planche (rive droite) (	600 m) : Signalisation et statut « voie	verte » à mettre en
		able (Z30) et dérogation riverains et de la Planche : signalétique et			
	o S6 – Promenade du \			à mettre en place. Reprise partielle o	des enrobés. Barrière
	côté Pont. o S7 – Promenade du I	Bressal (200 m) : Signalisation et	statut « voie verte » à m	ettre en place. Dérogation pour rive	rains et barrières
	interdisant le passage	des véhicules motorisés en bas d	e la rampe de la gare.		
	longitudinal pourra êtr o 59 – Giratoire et pon est neutralisée. Etudie o S10 – Quai de Berlièr bidirectionnelle. Marq	e supprimé et reporté sur futurs t de Berlière (80 m) : les cyclistes r piste cyclable bidirectionnelle c re (160 m) : Traitement type vélo	parkings. Marquage, sig s circulent dans l'anneau ôté ouest.Marquage, sig rue : les cyclistes circule rise du revêtement (enro	e bandes cyclables bilatérales : Le st nalisation verticale, reprise du revêt du giratoire. La partie centrale (TAG nalisation verticale, (bandes cyclable nt dans l'axe de leur voie. Etudier pis bé clair et bandes étroites enrobé fo et la Traverse.	ement (enrobé). ) du pont de Berlière :s à confirmer). :te cyclable
		au chemin du Melet (520 m) : Sig			
	L				
Acteurs :	Commune - Syndicat n	nixte bassin du Lot (V86) - Départ	tement (étude)		
* -+!1/i					
Actions comple	mentaires - Mesures d'a Communication et acc	accompagnement : ompagnement à la mise en œuvi	re du schéma cyclable		
Estimation pré	visionnelle :				
Travaux : 288 k			Priorité	Début d'opération	
			Ø1 □2 □3	2024 2025 2026	
51 52	ignalisation : 35 k€ 53 54 55 56 57 58,89 4,062 5,267 27,19 10				
Coûts annuels (	(entretien) : 15 k€				

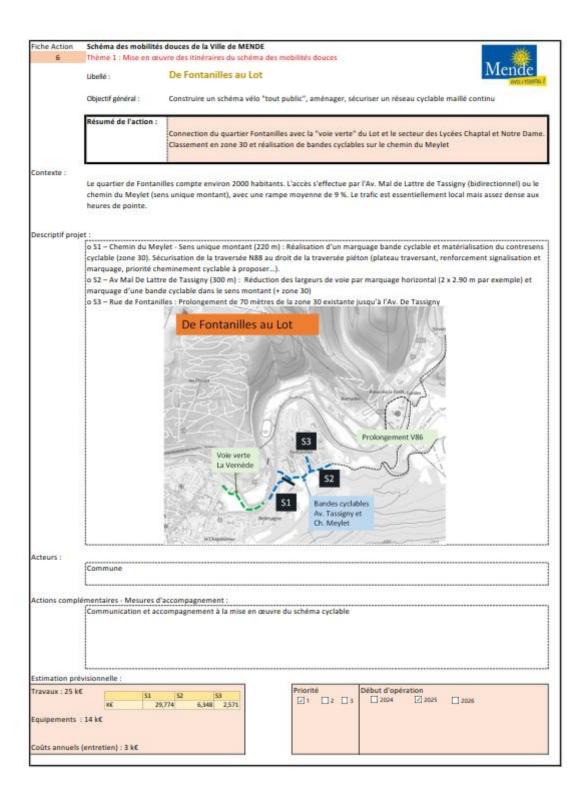


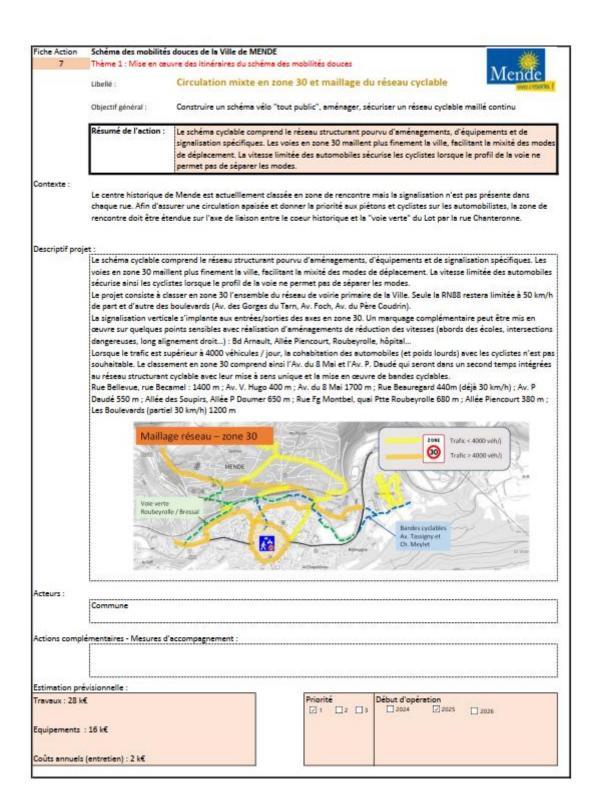




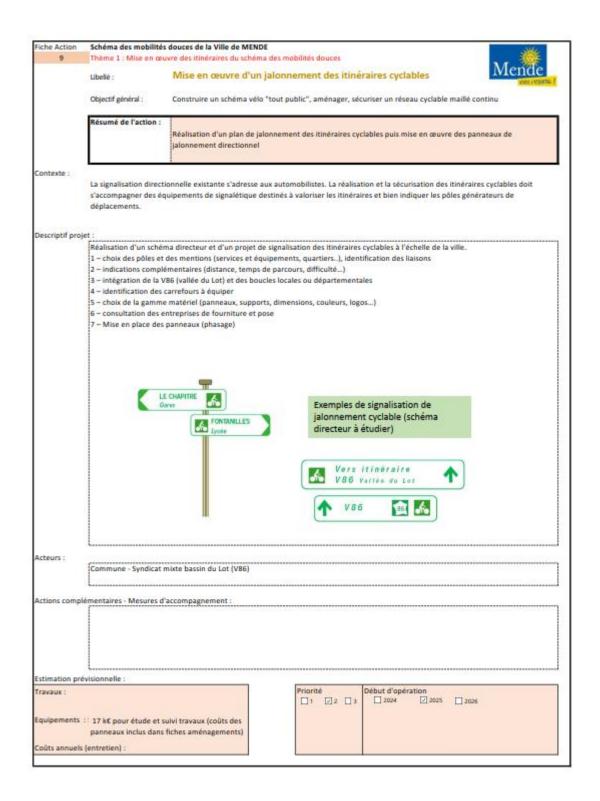


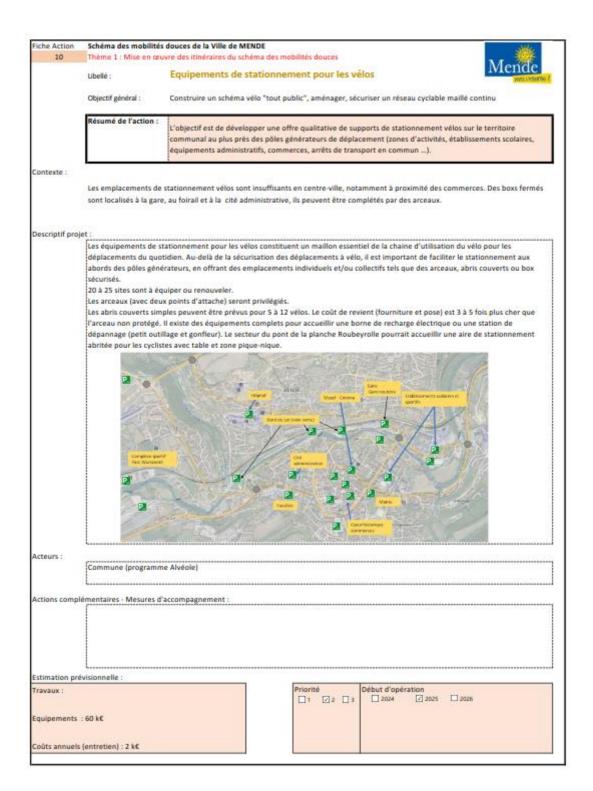




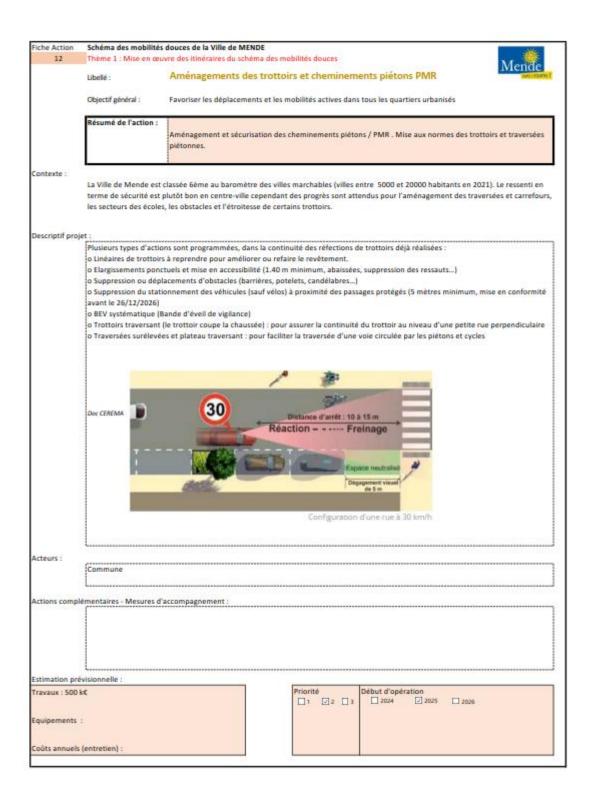


Fiche Action	Schéma des mobilités	douces de la Ville de Mi	NDE				ML
8	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces						
							Mende
1	Libellé :	Le cœur historiqu	e en zone	20 - zo	ne de re	ncontre	WATCHTON OF THE PARTY OF
1							THE COLUMN TO
1	Objectif général :	Construire un schéma v	rélo "tout pu	blic", am	énager, séc	curiser un réseau cyclable maillé	continu
1							
1	Résumé de l'action :						
1		Complément de signali	sation. Exten	sion de la	a zone de r	encontre (priorité aux piétons) a	au centre historique et
1	l	à sa connexion à l'axe '				,	
1	l						
1							
Contexte:							
1	Le centre historique de	Mende est actuellleme	nt classée en	zone de	rencontre	mais la signalisation n'est pas pr	résente dans chaque
1	rue. Afin d'assurer une	circulation apaisée et de	onner la prio	rité aux p	iétons et c	yclistes sur les automobilistes, la	a zone de rencontre
1	doit être étendue sur l'	axe de liaison entre le co	oeur historiq	ue et la "	vole verte"	du Lot par la rue Chanteronne.	
1							
Descriptif proje	t:						
1	L'article R.110-2 définit	t une zone de rencontre	comme :				
1	« Une section ou enser	mble de voies en agglom	ération cons	tituant ur	ne zone aff	ectée à la circulation de tous les	usagers. Dans cette
1	zone, les piétons sont a	autorisés à circuler sur la	chaussée sa	ns y stati	onner et be	énéficient de la priorité sur les v	éhicules. La vitesse des
	véhicules y est limitée	à 20 km/h. Toutes les ch	aussées sont	à double	sens pour	les cyclistes, sauf disposition dit	fférentes prises par
1	l'autorité investie du p	ouvoir de police. Les ent	rées et les so	orties de o	ette zone	sont annoncées par une signalis	ation et l'ensemble de
1	1	e façon cohérente avec l					
1						e Mende compris à l'intérieur de	es houlewards Lucien
I						jet consiste à compléter la signa	
1				,			
I						torique (rue du Chastel, rue des	
1		s Chanteronne, du Pont	Notre Dame	e, de la G	are et le qu	uai de Berlière seront égalemen	it classées en zone de
I	rencontre.						
1			ncontre pour	rra être m	nis en oeuv	re (en limitant l'impact sur la qu	alité patrimoniale et
1	architecturale du site)						
I	Dans la zone de rencor	ntre, la vitesse est limitée	à 20 km/h.				
1	Les trottoirs sont au ni	veau de la voirie afin d'e	ncourager le	s piétons	à occuper	tout l'espace de la rue. La faible	vitesse des véhicules
I	motorisés devrait facili	ter les circulations des v	élos et des p	ersonnes	à mobilité	réduite. Les piétons étant priori	Itaires sur les véhicules
1	motorisés et les cyclist	es, ils peuvent par exem	ple traverser	en tout e	endroit et à	tout moment. Il n'y a donc pas	de passage protégé
1	dans une zone de renc					, , , ,	
I							
I							
1							
1							
1							
1							
	L						
Acteurs :							
Acteurs :	c						
	Commune						
	Ĺ						
1							
Actions complé	mentaires - Mesures d'a	ccompagnement :					
1							
I							
I							
1							
1							
1							
Estimation prév	dsionnelle :						
	nsionnelle :			national design		B45-4-4-4-4	
Travaux :				Priorité	П. П.	Début d'opération	***
				<b>2</b> 1	2 3	2024 2025 20	.026
Faulance	E Le						
Equipements :	316						
Coûts annuels (	entretien):						
	and a second second						





Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE				
11	Thème 1 : Mise en œuvre des itinéraires du schéma des mobilités douces				
	Libellé :	Aménagements de transition			
	Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu			
	Résumé de l'action	Les aménagements de transition sont rapides à mettre en œuvre et permettent de tester en grandeur réelle des projets de modification de voirie sans réaliser les infrastructures lourdes et définitives. Des modifications de sens de circulation et mise à sens unique pourront être testés, en particulier sur l'axe P. Daudé / Av. du 8 Mai et sur l'AV. Foch.			
Contexte:	Certains axes très circulés ne peuvent être intégrés dans le réseau structurant des itinéraires cyclables à cause de la densité et des caractéristiques du trafic : plus de 10 000 véh/jour, nombreux poids lourds, différentiel de vitesse important, largeur de la chaussée trop faible pour séparer les modes (piétons / vélos / automobiles). Les solutions visant à réduire le niveau de trafic et aménager l'espace ne sont pas immédiates.				
Descriptif proj	200				
	simple arrêté de circ Le projet consiste à temporaires. Les opérations les pl équipes de mainten Les produits à prévo Organisation : explo en l'état initial ne de Les scénarios de circ - Mise à sens unique de bandes cyclables - Mise à sens unique - Mise à sens unique	ulation à tester : (entrant dans Mende) de l'avenue Foch, sortie par la petite Roubeyrolle maintenue à double sens : matérialisation			
Acteurs :					
	Commune				
	***************************************				
Actions compl	émentaires - Mesures	d'accompagnement :			
Estimation pré	visionnelle :				
Travaux : 40 ki	c	Priorité			
Equipements  Coûts annuels					
Cours annuels	dering and a				



Fiche Action	Schéma des mobilité	s douces de la Ville de MENDE			SILL
13	Thème 1 : Mise en œ	uvre des itinéraires du schéma	des mobilités douces		- AF
	Libellé :	Bandes cyclables sur	l'Avenue Foch		Mende
	Objectif général :	Construire un schéma vélo	tout public", aménager, sé	curiser un réseau cyclable maillé	continu
	Résumé de l'action :				
		Requalification de l'Avenue	Forh - handes ou nistes our	lables et sens unique	
	1	Medamine and the Loverine	toen - agrices de plates eys	autoria es acria unique	
Contexte:				and the second s	
		xe historique entrant dans Mer tuel ne valorise pas l'entrée de		tte artère a perdu une partie de s e cathédrale	a vocation commerciale
	ser annemagement ac	the restrict part entres de	The et is perspective and is	Catholina	
12					
Descriptif pro	processis a constant a constant	e diminuera fortement le trafic	de l'avenue qui peut sinci i	itra moustifiée et embelle :	
		u de préférence piste séparée :		rire requamiee et embenie :	
	- élargissement ponc				
	- possibilité d'aména		en dissinction de tenfo pe		
	- But with the control of the contro	nces (sonores et pollutions) av rsection boulevard et rue d'Aig			
	-				
		1			
		1	100		
	1 /				380
	1	No W	,		
		THE Y	12		
				AUGUST IN THE STATE OF THE STAT	
		48			. SE
		1	100		
	i I				
				1	
			7	1 2	
			V	1.00	
	L				
Acteurs :					
	Commune - DIR (repo	ort circulation sur Roubeyrolle :	sens sortant)		
	L				
Actions comp	lémentaires - Mesures o	faccompagnement:			
Actions comp	Tementaires - Mesures c	accompagnement.			
	1				
					8
Estimation pro	évisionnelle :	,			
Travaux : 245			Priorité	Début d'opération	
			□1 □2 □3	2025 2026 20	27
Equipements	: 15 kc				
				2027 et suivantes	
Coûts annuals	(antrotion)				
Coûts annuels	development:				

Fiche Action		tés douces de la Ville de MENDE	-5000
14	Theme 1 : Mise en	œuvre des itinéraires du schéma o	des mobilites douces
	Libellé :	Aménagements cyclab	bles sur l'Allée Piencourt
	Objectif général :	Construire un schéma vélo *t	tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu
	Résumé de l'action		
	1	Requalification de l'Allee Pier	ncourt - bandes cyclables et sens unique partiel
Contexte:			
Contexte:			
	L'allée Piencourt es relativement impo		fu lot au centre historique et à la mairie. Le trafic y est faible et le profil en travers
Descriptif pro	let :		
	****************	limiter le trafic depuis le pont de	Berlière dans le "sens montant" aux accès de l'école Bonijol et au gymnase.
	La voie centrale de	Tourne A Gauche peut être suppr	rimée.
			et de libèrer des espaces pour des bandes cyclables ou des pistes en site propre.
			res projets d'aménagement urbain :
		e la place Ch De Gaulle (Mairie)	double sens vers Rue du Torrent afin d'apaiser la circulation sur le quai de Berlière)
		s unique pour accoéder au parking	이 아이들은 얼마나 아이들은 아이들이 아이들이 아니는 아이들이 아니는 아이들이 아이들이 아이들이 아니는 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들
		7 77	
			PROPOSITION
		[ MT. ]	
	İ		
	1	r - x = 10	
	9	n In	- マ・日 三面 作品 技術の 日本 コー
		- W de 18 1	
	4	M	
		N TA	
		THE RESERVE TO SERVE	
		1	Artini A
12000000000	·	***************************************	
Acteurs :	Commune		
	Commune		
	L		
Actions comp	lémentaires - Mesure	s d'accompagnement :	
(A), 245 (A) (A)	1		
	i		
l			
l			
Estimation pro	évisionnelle :		
Travaux : 160			Priorité Début d'opération
			□1 □2 □3 □2025 □2026 □2027
2570 250 4450 5400	72242		
Equipements	: 12 kC		Titana a sana
			2027 et suiventes
Coûts annuels	(entretien):		

Fiche Action	Schéma des mobilit	és douces de la Ville de MENDE	•	
15		œuvre des itinéraires du schéma		3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	Libellé :	Bandes cyclables sur	l'Avenue Paulin Daudé	Mende
	Objectif général :	Construire un schéma vélo	"tout public", aménager, sécuriser ur	réseau cyclable maillé continu
	Résumé de l'action			-2
		Regualification de l'Avenue	Paulin Daudé - bandes cyclables et s	ens unique
	1			
Contexte:	9			
	L'avenue P. Daudé o	est un axe circulée, desservant d	les établissements scolaires et sportif	s, et facilitant le transit depuis la N88 nord vers
		s (route du Chastel Nouvel ou r		
Descriptif proj	jet :			
	F	limiter le trafic sur l'avenue pou	ır sécuriser les traversées et les mode	es doux devant les établissements scolaires
Acteurs :				
	Commune - Départe	ement - Région (Lycée - desserte	transports)	
	L			
Actions compl	lémentaires - Mesures	d'accompagnement :		
Estimation pro			Briorité Biblio	andration
Travaux : 18k0			Priorité Début d	'opération 25
Equipements	:8 kC		[2] 20	27 et suinariles
Coûts annuels	(entretien):			

Fiche Action		és douces de la Ville de MENDE
16	Libellé :	Bandes cyclables sur l'Avenue du 8 Mai 1945  Mende
	Objectif général :	Construire un schéma vélo "tout public", aménager, sécuriser un réseau cyclable maillé continu
	Résumé de l'action	
	Resume de l'action	Requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945 - bandes cyclables et sens unique
Contexte:		
		945 est un axe circulée, desservant l'hôpital, et facilitant le transit depuis la N88 nord vers le viaduc de Rieucros ouvel ou rocade vers N88 sud)
Descriptif pro	jet:	
	de collisions) et facil La mise à sens uniqu	limiter le trafic sur l'avenue pour sécuriser la circulation (réduction des vitesses, moins de manœuvres et de risques liter les liaisons cyclables entre les quartiers nord, l'hôpital et l'axe cyclable du Lot.  le (sens montant) s'accompagne de la matérialisation de bandes cyclables (dans les deux sens de circulation).  nis en place entre l'avenue de la gare et l'accès à l'hôpital. Une zone 30 avec double sens est maintenue entre le est l'accès à l'hôpital.
Acteurs :	Commune - Départe	ment - Höpital (accès secours, organisation des parkings)
Actions comp	lémentaires - Mesures	d'accompagnement :
Estimation pro	évisionnelle :	
Travaux : 61 k	c	Priorité Début d'opération  □ 1 □ 2 □ 3 □ 2025 □ 2026 □ 2027
Equipements	: 22 kE	☑ 2027 at subverbes
Coûts annuels	(entretien) :	

Fiche Action	Schéma des mobilités douces de la Ville de MENDE			Sille.		
17		nent des services pour le		hart		Mende
	Libellé :	Service de locatio	n de velo	s (VAE)		WALLASTER !
	Objectif général :	Proposer des services-	vélo au grand	d public pour facilite	r l'usage du vélo au quotidien	
	Résumé de l'action :					
		Aide à la mise en place	d'un service	de location de vélo	(VAE) de courte, moyenne et longu	ue durée
Contexte:						
		c l'ALM, des prestataire	s et magasin	s proposent aussi de	s formules mais il n'y a pas de conc	ertation ni de
	complémentarité.					
Descriptif proje	t:					
, , , , , ,	F	ucturer un dispositif de	location de V	AE pour les adminis	trés de la Ville (le cas échéant pour	les visiteurs). Un des
	1	er le « passage à l'achat				
					service (structure associative, profe	essionnel du
	domaine).					
	Fonctionnement :					
			_		iorité plutôt que les touristes)	
		un vélo et certains acces			partenaires (association ALM, vélo	cista ou
	commercant)	etrait et depot des veio	s par la Comi	mane ou ran de ses	partenaires (association Activi, velo	Liste ou
		os confiée par contrat a	nnuel à une	association locale ou	un prestataire privé	
	1	ie ou au mois (30 à 50 €			,	
	i c				ec option d'achat à l'issue de la pér	iode)
	o Adaptation des tarifs : tarifs réduits étudiants, apprentis, saisonniers					
l						
l						
l						
l						
l						
l						
l						
l						
l						
l						
l	L					
Acteurs :	,					
	Commune - Association	ns (ALM) - Vélocistes loc	aux			
	L					
Actions complé	mentaires - Mesures d'a	ccompagnement :				
				-	ements de pratique, valorisation de	
I		place d'équipements de	stationnem	ent et bornes de rép	aration libre-service, communication	on (presse, internet,
I	entreprises).					
I						
Estimation prév	visionnelle :					
Travaux :				Priorité	Début d'opération	
				1 2 3	2025 2026 2027	
Faulanmanta						
Equipements :						
Coûts annuels (	entretien) : 23 kC					

Fiche Action 18		es douces de la Ville de MENDE ement des services pour les vélos		
10	Ubellé :	Bornes de réparation de vélos Mende		
		wareten (		
	Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien		
	Résumé de l'action			
	1	Mise en place de 3 bornes de réparation et de gonflage - 2 sur l'axe vallée du Lot, 1 au foirail (OT)		
Contexte:				
	Il n'y a pas de borne vallée du Lot.	de réparation autonome sur Mende. Les vélocistes ne sont pas implantés en cœur de ville ni aux abords de l'axe		
Descriptif proje	et:			
Descriptii proj	*****************	tits outillage et gonflage, pour les cyclistes sont utilisés autant par les cyclistes au quotidien que par les		
		gers des grands itinéraires cyclables comme la V86		
		nt est accessible à toute heure de la journée y compris le week-end, il participe à l'image du territoire accueillant utes catégories de public).		
	3 bornes pourront é			
	- secteur foirail / off			
	- bord du Lot vers le - bord du Lot vers la	Pont Notre Dame ou Le Chapitre		
		10 <sup>3</sup> (*		
		vol.com		
		// Y* ///		
Acteurs :				
Acteurs :	Commune - Départe	ment (Tourisme) - Communauté de Communes - Syndicat mixte bassin du Lot (V86)		
	L			
Actions comple	émentaires - Mesures	d'accompagnement :		
	*****************	nt être couplés à une borne de recharge pour VAE.		
	En lien avec le dével	oppement et la "mise en tourisme" de l'Itinéraire V86 Vallée du Lot à vélo.		
ENVIRON AS	L			
Estimation pré	visionnelle ;	Priorité Début d'opération		
Travaux :		Priorité   Début d'opération   □ 1 □ 2 □ 3 □ 2025 □ 2026 □ 2027		
Equippements	716	1997 - NOW 1995 - 1995		
Equipements	7.00			
Coûts annuels	(entretien) : 1 k€			
The second				

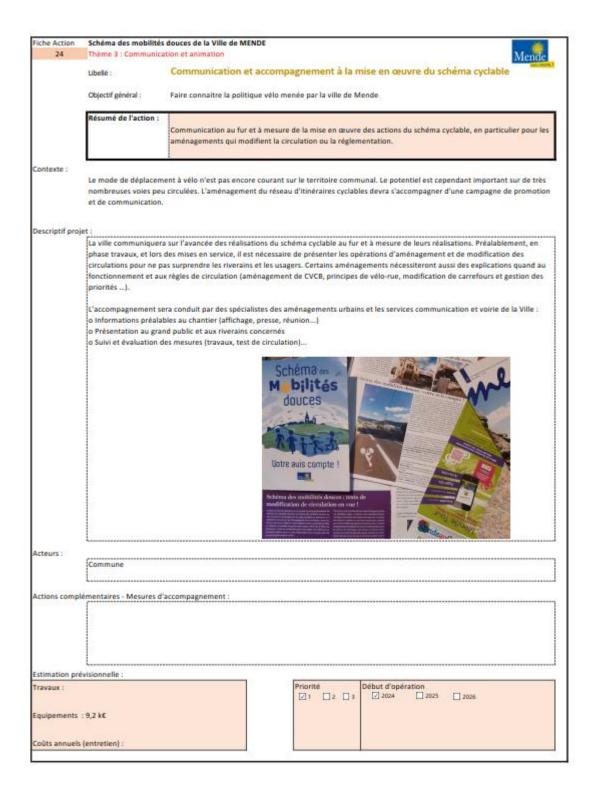
iche Action	Schéma des mobilité	s douces de la Ville de MENDE
19	Thème 2 : Développ	ement des services pour les vélos
	Libellé :	Bornes de recharge VAE
	Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien
	Résumé de l'action :	
	A 2011 15 150 TAKE 1780 180	Mise en place de 2 bornes de récharge pour Vélo à Assistance électrique (VAE) sur l'axe vallée du Lot et en centre-ville (proximité Foirail , OT)
ntexte :	Il n'y a pas de borne abords de l'axe vallé	de recharge pour les vélos à assistance électrique. Les vélocistes ne sont pas implantés en cœur de ville ni aux e du Lot.
scriptif proj	et:	
	parcourent les itinérs Des bornes de rechai s'adaptent à la plupa sécurisés (risque de v Pont Notre Dame (lo	ge pour vélos à assistance électrique (VAE) seront mises en place pour répondre aux besoins des cyclistes, ceux qu aires cyclables de la région, les visiteurs du centre-ville mais également les utilisateurs du quotidien. rge rapide permettent une charge accélérée du matériel (entre 30 et 90 minutes selon les modèles). Ces bornes rt des batteries et ne nécessitent pas de transporter son propre chargeur. Les prises et câblages doivent être rol et dégradation) et l'implantation à proximité d'un lieu passant et surveillé sera proposée : la place du Foirail, le cal ALM à proximité) ou la gare SNCF. ettent aux cyclistes de recharger leurs téléphones portables ou petits appareils électroniques.
		Oxford Street St
cteurs :	Commune - Départer	ment (Tourisme) - Enedis - Communauté de Communes - Syndicat mixte bassin du Lot (V86)
ctions compl		d'accompagnement : It être couplés à une borne de réparation. Oppement et la "mise en tourisme" de l'itinéraire V86 Vallée du Lot à vélo.
timation pré	visionnelle :	
avaux :		Priorité Début d'opération
quipements	: 18 k€	□1 □2 □3 □ 2025 □ 2027

Fiche Action	Scháma des mobili	tés douces de la Ville de MENDE
20	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	perment des services pour les vélos
	Singer	M
	Libellé :	ateliers de réparation de vélos
	Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien
	Résumé de l'action	18
		La commune finance des ateliers de réparation destinés au grand public , par exemple lors de manifestation
	1	sportive, évènements lié au vélo, marché
Contexte:	De très nombreux	habitants ont un vélo chez eux, parfois ancien et récupéré sans achat auprès d'un vendeur spécialisé. Tous ne
		ases de l'entretien et de la réparation. Les pannes mineures et opérations d'entretien peuvent facilement être
	réalisées chez soit :	après une brève "formation" par un spécialiste.
Descriptif pro		rs d'autoréparation supervisés par des spécialistes afin de permettre aux cyclistes de réparer et entretenir eux-
	mêmes leur vélo.	is a autoreparation supervises par des specialistes ann de permettre aux cyclistes de reparer et entretenir eux-
		de matériel et outillage
		écialistes (association)
	récupération et re	ecyclage de vélos (en lien avec recyclerie)
	Ces ateliers neuven	nt être réalisés ponctuellement (par exemple 2 au printemps et 2 à l'automne), éventuellement en itinérance dans
	plusieurs quartiers	
Acteurs :		
242400000	Commune - Associa	ations (ALM) - Vélocistes locaux
	L	
Actions comp	lémentaires - Mesure	s d'accompagnement :
DISCHARGE THE	[	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	L	
Estimation pro	évisionnelle :	
Travaux:		Priorité Début d'opération
		□1 □2 □3 □ 2025 □ 2026 □ 2027
Equipements	1	
Colite seemely	- 2716	
Coûts annuels	: 3,7 KL	

Fiche Action		tés douces de la VIIIe de MENDE
21	Theme 2 : Develop	pement des services pour les vélos
	Libellé :	apprentissage du vélo - vélo école
	Objectif général :	Proposer des services-vélo au grand public pour faciliter l'usage du vélo au quotidien
	Résumé de l'action	
	Commence of the Commence of th	
	1	La commune finance des séances d'apprentissage du vélo pour les jeunes ou le grand public
Contexte:		
	Le mode de déplac	ement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Un sentiment d'insécurité (trafic automobile,
		incite pas les personnes les moins aguerries à prendre leur vélo et s'insérer dans la circulation, les enfants et s plus vulnérables ont aussi parfois besoins de conseils et d'être rassurés.
Descriptif proj	et:	
C1000000000000000000000000000000000000	F	tion des bases nécessaires aux déplacements réguliers à vélo. Cet apprentissage passe par la transmission de
	compétences technetc.).	niques (équilibre, trajectoire, etc.), mais aussi de savoir-être (cohabitation avec les autres usagers, règles de sécurité,
		e destine aux enfants mais également aux adultes (base du programme national Savoir Rouler à Vélo)
	Des spécialistes (m des professionnels	oniteur, animateur) peuvent intervenir avec des vélos fournis par une association, la Collectivité, les particuliers ou
	Une séance peut é	re organisée dans un local et en extérieur, au sein d'une association ou d'un espace public mis à disposition par la
	commune.	
Actour		
Acteurs :	Commune - Associa	itions (ALM)
	L	
Actions compl	émentaires - Mesure	d'accompagnement :
Estimation pré	ivisionnelle :	
Travaux :		Priorité
Equipements	1	
Coûts annuels	: 4,6 kC	

Theme 3 : Communication et animation  Libele : Conception et réalisation d'éléments de communication  Cléjectif ginéral : Faire connaître la politique vélo menée par la ville de Mende  Résumé de l'action : Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif  Le mode de déplacement à velo n'est pas encore courant sur le territoire communia. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables deurs d'accompagner d'une campagne de promotion et de communication de communication du schéma cyclable qui d'étalers sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population les intériales et services proposés. Le service communication communication destiné à d'afférents publics : habitants, voiteurs, sociaires. Lia cartographie et disente à être affiche carde de Relais d'information Services, travaux services et équipements, manifestations, sembilisation d'information services, travaux services et équipements, manifestations, sembilisation d'information services et équipements, manifestations, sembilisation d'information services et deplacement d'information services et équipements, manifestations, sembilisation d'information services et des deplacements d'information services et des des des departements d'information services d'accompagnement d'information d'information de l'information de	Fiche Action	Schéma des mobilité	s douces de la Ville de MENDE
Conception : Faire connaître la politique vello menée par la ville de Mende  Résumé de l'action :  Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif  Le mode de déplacement à vello n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voites peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet :  En parallée à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalers sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population les intérieraires et services proposés. Le service communication de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réalisers un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires.  La cardigraphie est destinée à être effiche (carte des Reise) d'information Services, diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du velo)  Des paneaux explacits sont à préviso pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'intériares, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation éconômilises, conseille) et pour être la regrement d'frusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'élèments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des linéeraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'alimination o impression et diffusion d'élèments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression et d'institute de s'infériares cyclables o Conception livret pédagogique et d'alimination o impression et d'institute d'alimination d'institute d'alimination d'institute d'alimination d'alimina	1000470	Thème 3 : Communic	cation et animation
Conception : Faire connaître la politique vello menée par la ville de Mende  Résumé de l'action :  Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif  Le mode de déplacement à vello n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voites peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet :  En parallée à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalers sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population les intérieraires et services proposés. Le service communication de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réalisers un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires.  La cardigraphie est destinée à être effiche (carte des Reise) d'information Services, diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du velo)  Des paneaux explacits sont à préviso pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'intériares, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation éconômilises, conseille) et pour être la regrement d'frusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'élèments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des linéeraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'alimination o impression et diffusion d'élèments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression et d'institute de s'infériares cyclables o Conception livret pédagogique et d'alimination o impression et d'institute d'alimination d'institute d'alimination d'institute d'alimination d'alimina		The second second second	Mende
Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif  Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet:  [En parailée à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune dont faire connaître à toute la population les tinéraires et services proposés. Le service communication deutes. L'aménagement de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réalisera un plant de communication deute à différents publics. Tablatins, visitions, scelaires.  La cartographie est destinée à être affichée (Cart des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commun, Errotines, promotion du vélo).  Des panneaux espitants sont à préveir pour les nouveaux ménagements (sexemple CVCB)  Un livret pédagogique et aince a de la communication (cartographie, livret pédagogique)  Détail des actions :  Détail des actions :  Oétail des actions :  Le commune de la communication (cartographie, livret pédagogique)  Où impression et diffusion du livret viol  Our prévaison et diffusion du livret viol  Our prévaison de diffusion du livret viol  Détail des actions :  Estimation prévisionnelle :  Fravaux :  Priorité    Priorité   Début d'opération   Début d'op		Libellé :	Conception et realisation d'elements de communication
Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif  Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet:  Tre paraillée à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune doit faire connaitre à toute la population les tinéraires et services proposés. Le service communication destines a terre des population et acrossystème et destinés à letre affichée (carte des Relais d'information Services), diffuée à la population et accessible sur les sites internet (Commun, Errotines, promotion du velo).  Des panneaux espicatis cont à prévoir pour les nouveaux aménagements (seemple CVCB)  Un livret pédagogique et extendes à letre affichée (carte des Relais d'information Services), diffuée à la population et accessible sur les sites internet (Commun, Errotines, promotion du velo).  Des panneaux espicatis sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (seemple CVCB)  Un livret pédagogique et autorité à d'information Services, la commune et se services et équipements, manifestations, sembliation écomobilité, conseil		Objectif général :	Faire connaître la politique vélo menée par la ville de Mende
Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif  Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet:  Tre paraillée à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune doit faire connaitre à toute la population les tinéraires et services proposés. Le service communication destines a terre des population et acrossystème et destinés à letre affichée (carte des Relais d'information Services), diffuée à la population et accessible sur les sites internet (Commun, Errotines, promotion du velo).  Des panneaux espicatis cont à prévoir pour les nouveaux aménagements (seemple CVCB)  Un livret pédagogique et extendes à letre affichée (carte des Relais d'information Services), diffuée à la population et accessible sur les sites internet (Commun, Errotines, promotion du velo).  Des panneaux espicatis sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (seemple CVCB)  Un livret pédagogique et autorité à d'information Services, la commune et se services et équipements, manifestations, sembliation écomobilité, conseil		Résumé de l'action :	
Le mode de déplacement à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très nombreuses voies peu circulées. L'aménagement du réseau d'ittinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet:  En parallèle à la réalisation du schéma cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population les itinéraires et services proposés. Le service communication de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réaliers un plan de communication des communes, en les avec les services techniques et associations, réaliers un plan de communication des rétailers à différents publics : habitants, visiteurs, coaliers.  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, er rétribler, promotion du vélo)  Un invert pédagogique recrosers a frencemble des actions (chéma d'Itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation d'commobilité, conseils) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographe des Rinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o impression et diffusion du livret voie d'accompagnement :  Commune  Actions complementaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité Début d'opération    Priorité Début d'opération Debut d'opération		100000000000000000000000000000000000000	
Le made de déplacement à viel on rést pas encare courant sur le territoire communal. Le potentiel est expendant important sur de très nombreuses voise peu riculées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet :  En paralléle à la réalistation du schéma cyclable qui s'étalers sur plusieurs années, la commune doit faire comaître à toute la population les la commune, et note processe la revier communication de la commune, en les nave les services techniques et associations, réalisers un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires.  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Service), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, premotion du vélo).  Des pannassas explicatifs sont à préveir pour les nouveaux aménagements (exemple CVEB)  Un liver pédaggier er estimation écomobilité, conseils let pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception let réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) oi impression cartographie des sinéraires cyclables o Conception let réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique)  in impression cartographie des sinéraires cyclables o Conception let réalisation du livret vélo  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Equipements : 11,5 kC		1	Conception, réalisation, impression de cartographie (itinéraires) et livret pédagogique et informatif
Le made de déplacement à viel on rést pas encare courant sur le territoire communal. Le potentiel est expendant important sur de très nombreuses voise peu riculées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet :  En paralléle à la réalistation du schéma cyclable qui s'étalers sur plusieurs années, la commune doit faire comaître à toute la population les la commune, et note processe la revier communication de la commune, en les nave les services techniques et associations, réalisers un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires.  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Service), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, premotion du vélo).  Des pannassas explicatifs sont à préveir pour les nouveaux aménagements (exemple CVEB)  Un liver pédaggier er estimation écomobilité, conseils let pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception let réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) oi impression cartographie des sinéraires cyclables o Conception let réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique)  in impression cartographie des sinéraires cyclables o Conception let réalisation du livret vélo  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Equipements : 11,5 kC			
Le made de déplacement à viel on rést pas encare courant sur le territoire communal. Le potentiel est expendant important sur de très nombreuses voise peu riculées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de communication.  Descriptif projet :  En paralléle à la réalistation du schéma cyclable qui s'étalers sur plusieurs années, la commune doit faire comaître à toute la population les la commune, et note processe la revier communication de la commune, en les nave les services techniques et associations, réalisers un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires.  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Service), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, premotion du vélo).  Des pannassas explicatifs sont à préveir pour les nouveaux aménagements (exemple CVEB)  Un liver pédaggier er estimation écomobilité, conseils let pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception let réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) oi impression cartographie des sinéraires cyclables o Conception let réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique)  in impression cartographie des sinéraires cyclables o Conception let réalisation du livret vélo  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Equipements : 11,5 kC	Contexte :	100	ta de la companya de
Descriptif projet:  En parallele a la réalisation du schema cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population les linéraires et services proposés. Le service proposés. Le service proposés. Le service proposés. Le service proposés. Le cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du velo).  Des panneaux explicatifs sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensera l'encemble des actions (schéma d'inferiers, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation écomobilité, consells] et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie est inferiers cyclables o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression at diffusion du livret velo  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :    Commune		Le mode de déplaces	ment à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Le potentiel est cependant important sur de très
Descriptif projet :  En parallele à la réalisation du schema cyclable qui c'étalera sur plusieurs années, la commune dait faire connaître à toute la population les ilinéraires et services proposés. Le service communication de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réalisera un plan de communication destinée à étre affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du vélo).  Des panneaux explicatis sont à prévier pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recenseral l'ensemble des actions (schema d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation d'combilité, conseils] et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des interieres cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :    Commune		nombreuses voies po	ou circulées. L'aménagement du réseau d'itinéraires cyclables devra s'accompagner d'une campagne de promotion
In parallèle à la étalisation de schéma cyclable qui c'étalera aur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toure la population les itinéraires et services proposés. Le service communication de la commune, en liera avec les services techniques et associations, réalisera un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Communication, Errorines, promotion du vélou).  Des panneaux explicatifs sont à prévoir pour les nouveaux améments (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensers l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation écomobilité, conseils) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  O conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  2 2005 2007		et de communication	t.
In parallèle à la étalisation de schéma cyclable qui c'étalera aur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toure la population les itinéraires et services proposés. Le service communication de la commune, en liera avec les services techniques et associations, réalisera un plan de communication destiné à différents publics : habitants, visiteurs, scolaires  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Communication, Errorines, promotion du vélou).  Des panneaux explicatifs sont à prévoir pour les nouveaux améments (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensers l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation écomobilité, conseils) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  O conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  2 2005 2007			
ies tinéraires et services proposés. Le service communication de la commune, en lien avec les services techniques et associations, réalisera un plan de communication destiné à différents publics habitants, visiteurs, scolaires.  La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du velo).  Des panneaux explicités sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation écombilité, conseils) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions:  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception interé pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du luvret velo  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1   2   3   Début d'opération  2 2025   2025   2025   2027	Descriptif proj	et:	
réalisers un plan de communication destiné à différents publics : habitants, vioiteurs, scolaires  La cartographie est destinée à être effichée (Carte des Relais d'Information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territoire, promotion du velo).  Des panneaux explicatifs sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un inver pédagogique recensers l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilitation décombilité, conseils) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o impression et diffusion du livret velo  Acteurs :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  2007  Priorité  2005 2005 2006 2007		En parallèle à la réali	sation du schéma cyclable qui s'étalera sur plusieurs années, la commune doit faire connaître à toute la population
La cartographie est destinée à être affichée (Carte des Relais d'information Services), diffusée à la population et accessible sur les sites internet (Commune, Territorie, promotion du vélo).  Des panneaux explicatfs sont à prévoir pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un liver pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'Itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation décombilité, conseils) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livre pédagogique et d'animation o impression et diffusion du livret vélo  Schéma d'ouces  CES  CES  CES  CES  CES  COMPILIE AUS COMPILIE  Libre auss complet  Estimation prévisionnelle :  Priorité    1   2   3   Début d'opération			: [1] [1] - [1] [1] - [
Internet (Commune, Territolie, promotion du vélo).  Des panneaux explicatifs sont à prévair pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilitation écomobilité, consells) et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o impression et diffusion du livret vélo  Acteurs :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Priorité    Début d'opération			사용을 하면 한 경험을 하는 사용을 하는 사용 사용을 하면 하면 하면 하면 사용을 하는 사용을 하는 것이 되었다. 사용
Des panneaux explicatifs sont à préveir pour les nouveaux aménagements (exemple CVCB)  Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'Itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilisation écomobilité, conseils] et pourra être largement diffusé.  Détail des actions :  o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o impression et diffusion du livret velo  Actions complémentaires . Mesures d'accompagnement :  Commune  Actions complémentaires . Mesures d'accompagnement :  Priorité    Priorité   Début d'opération			
Un livret pédagogique recensera l'ensemble des actions (schéma d'itinéraires, travaux, services et équipements, manifestations, sensibilitation écomobilité, conseils			ADDISCH MATRICOLOGIC MICHIGANIC (1871) (1871)
Détail des actions :  o Conception et éalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique)  o Impression cartographie des filinéraires cyclables  o Conception illustre pédagogique et d'animation  o Impression et diffusion du livret vélo  CES  CES  CES  CES  CES  CES  COMMUNE			주시 1일 NGC의 12 시 20 12 14 15 15 16 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17
o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des finéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  Schéma douces ilités ICES  Compte l'  llatre auis compte l'  Lore auis compte  L'actions complèmentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité Début d'opération  Travaux :  Priorité Début d'opération  Travaux :  L'actions complèmentaires - Mesures d'accompagnement :  Priorité Début d'opération  Travaux :  Priorité Début d'opération	l	sensibilisation écomo	abilité, conseils) et pourra être largement diffusé.
o Conception et réalisation d'éléments de communication (cartographie, livret pédagogique) o impression cartographie des finéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret velo  Schéma douces ilités ICES  Compte l'  llatre auis compte l'  Lore auis compte  L'actions complèmentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité Début d'opération  Travaux :  Priorité Début d'opération  Travaux :  L'actions complèmentaires - Mesures d'accompagnement :  Priorité Début d'opération  Travaux :  Priorité Début d'opération			
o Impression cartographie des itinéraires cyclables o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret vélo  Commune  Acteurs:    Commune   Commune   Commune   Commune			
o Conception livret pédagogique et d'animation o Impression et diffusion du livret vélo  Commune  Acteurs :  Commune  Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1	l		
acteurs:    Commune   Comm			
Acteurs:    Commune	l		
Acteurs:    Commune			
Acteurs:    Commune			Comme
Acteurs:    Commune	l		a schema do lin
Acteurs:    Commune			bilit - oce
Acteurs:    Commune			dourses dourses
Acteurs:    Commune			ilites
Acteurs:    Commune			ices
Acteurs:    Commune			No Committee of the Com
Acteurs:    Commune	l		llow- Me,
Acteurs:    Commune			and and compte
Actions complémentaires - Mesures d'accompagnement :  Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 2005 2007  Equipements : 11,5 kC	l		
Estimation prévisionnelle :    Priorité   Début d'opération		L	us compte !   Untre auis compte !
Estimation prévisionnelle :    Priorité   Début d'opération	Acteurs		
Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  Equipements : 11,5 kC	ALTEGRA .	Commune	
Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  Equipements : 11,5 kC			×
Estimation prévisionnelle :  Travaux :  Priorité  1 2 3 Début d'opération  Equipements : 11,5 kC	Secretarion de Consoli		
Travaux : Priorité	Actions compl	émentaires - Mesures	faccompagnement:
Travaux : Priorité			
Travaux : Priorité	l		
Travaux : Priorité	l		
Travaux : Priorité	l		
Travaux : Priorité	l	L	
☐1 ☐2 ☐3 ☐ 2025 ☐ 2027 Equipements : 11,5 k€	Estimation pro	ivisionnelle :	
Equipements : 11,5 kC	Travaux:		
			☑1 □2 □3 ☑2025 □ 2027
	Equipements	: 11,5 k€	
Coûts annuels (entretien) :	NOW!	10	
reary minutes familiaril :	Colds consul	Instruction!	
	Louis annuels	temenent:	

Fiche Action	Schéma des mobilités	douces de la Ville de MENDE	
23	Thème 3 : Communica	380	
23	meme 5 . commonica	Morala	
1	Libellé :	Organisation fête du vélo (stands, animations, goodies)	
1		STYLES A STANS THE ST	
1	Objectif général :	Faire connaître la politique vélo menée par la ville de Mende	
1	,		
I	Résumé de l'action :		
I	Resume de l'action .		
I	l	Evènement festif (s'inspirer de Mai à vélo) , avec expo, challenge, bourse d'échange, journée sans voiture	
I	l		
I			
Contexte:			
	Le mode de déplacem	ent à vélo n'est pas encore courant sur le territoire communal. Des initiatives autour de la piétonisation du centre-	
I		u vélo sont parfois organisées mais il manque un évènement d'ampleur pour inciter à plus de pratique au	
I	quotidien pour aller travailler ou faire les courses en centre-ville.		
I	quotidien pour aller ti-	availler ou faire les courses en centre-vine.	
I			
Descriptif proje	et :		
	F	te du vélo, qui sera organisé chaque année à Mende. L'évènement peut être réalisé par exemple dans le cadre	
I		nationale » type Mai à vélo (Ministère, ADEME, AF3v, FUB) , la semaine européenne de la mobilité en	
I	i	ine de la marche et du vélo au collège	
I	septembre ou la sema	ine de la marche et du velo au collège	
I			
I	L'objectif est de tendre	e vers une augmentation de la part modale du vélo dans la ville de Mende.	
I			
I		promouvoir la pratique du vélo peuvent être organisées dans Mende (centre-ville et quartiers) :	
I		prises, administrations et écoles	
I	o Rencontres associati	ions et partenaires	
I	o Exposition		
I	o Stands et conseils su	r le vélo et son utilisation	
I	o Bourse d'échange		
I			
I	Une journée « sans voitures » sera également programmée dans le cadre de la fête du vélo.		
I	,		
1			
1			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
l			
Acteurs :	·		
I	Commune - Communa	uté de communes - Associations (ALM, Sport) - vélocistes locaux - ressourcerie	
I			
I			
Actions complé	mentaires - Mesures d'	accompagnement :	
I			
I			
I			
I			
I			
I			
Estimation prév	visionnelle :		
		Priorité Début d'opération	
Travaux :		Priorité Début d'opération  □ 1 □ 2 □ 3 □ 2025 □ 2026 □ 2027	
		L1 1/2 L3 1/2025 L2026 L2027	
Equipements :			
-quipellients :			
Coûts annuels	: 9,2 k€		



Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean Clerc et Monsieur Olivier MEYRUEIS pour leur présentation. Le cabinet consultant (Groupement EGIS et Alice) a été aidé par l'agence Lozérienne de la Mobilité et le CEREMA.

Il poursuit : « Nous sommes partis d'un constat : avec l'ouverture de la rocade Ouest, la circulation sur la ville a été modifiée. Il y a moins de camions sur l'avenue du 8 mai et l'avenue Georges Clemenceau.

Depuis quelques années, une étude est en cours pour rendre la ville plus facile en mobilité douce, dont le vélo. Nous avons mis en place certaines bandes cyclables et les aménagements urbains sur les boulevards, par exemple, qui permettent aux personnes à

mobilité réduite de circuler plus facilement. L'idée c'était d'aller plus loin pour avoir quelque chose de plus cohérent à l'échelle de la ville et donc d'intégrer, non pas uniquement la mobilité douce, mais toute la circulation, notamment des véhicules légers ou lourds. Un nouveau chantier est donc lancé à court terme sur les bords du Lot. Ensuite, la rue Chanteronne sera aménagée. Nous réfléchissons aussi, comme le disait Olivier Meyrueis tout à l'heure, à faire des essais de circulation à sens unique sur certaines avenues pour voir les effets produits, tout cela en concertation avec les riverains, qui seront les premiers impactés. C'est un travail sur le long terme qui démarre avec ce schéma des mobilités. »

M. Bruno Portal: « Bien entendu, nous sommes à 200 % pour les mobilités douce et nous reconnaissons le travail important qui a été accompli jusqu'à maintenant. Nous validons la mise en sens unique de certaines avenues afin d'apporter de la sécurité aux usagers qui n'utilisent pas comme moyen de locomotion la voiture. Il y a un problème que j'ai soulevé lors des réunions du comité consultatif citoyen, et je suis étonné que jusqu'à présent personne ne l'aborde alors qu'avec la RN 88 nous avons un trafic de poids-lourds qui est important. Dans le sens est-ouest, mettre l'avenue Foch en sens unique me semble tout à fait approprié pour sécuriser une piste cyclable. Par contre, c'est dans l'autre sens que le premier scénario ne nous convient pas.

Pour deux raisons : premièrement, parce qu'il consiste à faire passer sept jours sur sept des centaines de camions devant deux établissements scolaires importants pour ensuite les faire monter, avenue du 8 mai, jusqu'au viaduc de Rieucros; alors ces poids-lourds vont non seulement générer de l'insécurité pour les scolaires, mais aussi des nuisances sonores importantes et de la pollution ....Sans oublier la difficulté de faire cohabiter des poids-lourds et des vélos, notamment dans le virage à la sortie de l'hôpital. Alors, pour toutes ces raisons, je maintiens notre proposition qui consiste simplement à faire passer les poids-lourds dans le sens ouest-est par la petite Roubeyrolle qui serait mise en sens unique, pour pouvoir mettre une piste cyclable, jusqu'au rond-point de la bête, tout en faisant un petit aménagement pour sécuriser la sortie de l'école Michel Del Castillo.

Nous espérons Monsieur le Maire que vous allez privilégier la sécurité avant tout. Nous vous faisons confiance et nous allons voter favorablement pour l'ensemble du schéma. Dernier point, la Région vient de voter, un budget, un plan à 100 millions d'euros ; l'an dernier, il y en avait un à 75 millions d'euros, alors nous espérons que vous avez sollicité suffisamment la Région pour faire une vrai voie verte et continue le long des berges du Lot. Pour cela, il faudrait envisager des passerelles pour les mobilités douces qui seraient au niveau du pont de Berlière intéressantes pour éviter le rond-point à des vélos ; et une autre passerelle suspendue au niveau du parking de la Halle St Jean qui permettrait de récupérer la piste cyclable du jardin d'Hyper U, et cela éviterait la route du Chapitre. Il faut surtout penser à la sécurité, notamment les scolaires et abandonner le scénario n°1.»

Monsieur le Maire : « Je ne crois pas que nous ayons dit que nous allions mettre en sens unique l'avenue Paulin Daudé et l'avenue du 8 mai. Cela fait partie des réflexions, nous avons présenté toutes les réflexions sur lesquelles nous sommes allés, mais nous n'avons jamais dit cela ; En tout état de cause, ce n'est pas la finalité du schéma qui a été présentée, ce n'est pas ce qui a été retenu. Quatre scénarios ont été proposés et au final nous vous proposons un scénario à court terme, principalement avec l'aménagement de la voie verte le long du Lot, puis après, avec d'autres aménagements et d'autres études sur le moyen ou

long terme, sur des mises en circulation différentes. L'avenue Foch fera peut-être partie des premières.

Ensuite, je crois que nous sommes dans le bon timing. Avec les financements, l'État promet des financements, la Région vient de délibérer.

Concernant les passerelles, tout le monde veut des passerelles ! Vous, vous en proposez deux ; il faudrait rajouter celle du multimodal et celle aussi du lycée Chaptal ; mais par rapport au budget de la commune ... Nous avons certes des finances saines, mais tout de même, il y a d'autres investissements à faire, et on ne pourra pas faire des passerelles partout, sans parler du coût de leur entretien ensuite et leur remplacement lorsqu'elles deviennent obsolètes ».

Monsieur Karim Abed : « Sur le schéma qui nous a été présenté aujourd'hui, je reprends un petit peu ce qui a été dit auparavant, c'est-à-dire qu'il faut saluer le travail qui a été fait. C'est un gros travail effectivement, qui a pris du temps.

Sur le schéma des mobilités, bien entendu, je pense qu'il y a un consensus entre nous, sur la nécessité de le mettre en œuvre, on part d'assez loin, compte tenu des handicaps qu'on a au niveau de de la ville. Parallèlement aux propositions qui ont été émises, il y a quelque chose qui nous interpelle, alors ce n'est pas directement lié au schéma qui nous a été présenté, c'est que nous faisons totalement abstraction du cœur de ville. Lorsque l'on parle du schéma des mobilités douces, le sujet du cœur de ville historique n'est absolument pas envisagé ou appréhendé. Or, nous sommes certainement, sans risque de grosse erreur, le dernier cheflieu à ne pas avoir de cœur de ville exclusivement réservé aux piétons ; et le sujet n'est absolument pas abordé dans le cas de ce schéma, ce qui est quand même très surprenant. Alors c'est vrai que c'est un sujet très sensible pour tous les mendois, je vous l'accorde, il n'y a pas de souci, mais il va falloir que les gens se positionnent clairement d'une façon ou d'une autre sur ce sujet, sur le devenir du cœur de ville ; cela sera peut-être un thème de campagne pour les prochaines élections, d'ailleurs.

Ceci dit, il nous est présenté 25 actions et on s'engage au niveau financier sur plus de deux millions d'euros. Ce qui nous pose problème, c'est que - alors on est pas du tout dans une question d'avoir confiance ou pas confiance en vous, Monsieur Laurent Suau, comme dit précédemment, nous ne sommes pas dans cette optique - ce qui nous pose problème, c'est de vous donner un chèque en blanc pour trois ans, parce que je vous rappelle que la mise en œuvre des actions est programmée de 2024 à 2027, et que nous serons largement au-delà du mandat de cette majorité municipale, et que deux millions d'euros, c'est un gros investissement.

En vous donnant un blanc-seing, en étant d'accord avec vous, connaissant un petit peu, au bout de quatre ans, comment vous fonctionnez, Monsieur Laurent Suau, si l'on a le malheur, dans six mois, douze mois, de demander des correctifs, des rectificatifs, etc, vous allez, comme d'habitude, nous dire : « vous l'avez approuvé et vous revenez en arrière ».

Donc nous ne l'approuverons pas du tout aujourd'hui, nous ne nous opposerons pas parce qu'il serait absurde de s'opposer au principe de développer les mobilités douces mais prudence – c'est notre règle de fonctionnement avec vous, Monsieur Laurent Suau - nous allons donc nous abstenir sur ce plan parce qu'il y a quand même le risque avéré, et cela sera ma conclusion, d'une usine à gaz que vous nous présentez aujourd'hui, où il y a beaucoup d'interrogations, des choix qui ne sont pas figés, d'enjeux de circulation qui peuvent avoir des conséquences sur la qualité de vie des mendois, donc pour toutes ces raisons, nous ne

vous signerons pas un chèque en blanc pour trois ans, et nous nous abstiendrons prudemment ».

Monsieur le Maire : « Je vois que vous êtes déjà en campagne. Ce n'est que dans deux ans, vous avez le temps !

Sur le sujet du centre-ville, c'est votre positionnement, je ne suis pas étonné, c'est systématique depuis 2020 ; systématiquement, sur tous les sujets, vous trouvez quelque chose à redire. Mais en même temps, vous avez reconnu au départ le gros travail qui a été fait et l'intérêt de ce schéma des mobilités douces. Donc nous allons le mettre en œuvre, Monsieur Abed, même si vous n'êtes pas d'accord. Sur les investissements, nous allons les porter au fur et à mesure, en fonction, bien évidemment, des enjeux qui sont développés dans ce schéma et en fonction des subventions que nous allons pouvoir récupérer auprès des financeurs.

L'autre enjeu qui est important, et qui a été souligné par M. Olivier Meyrueis, c'est le lien qu'il va y avoir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec le nouveau « Transport Urbain Mendois », peut-être changera-t-il de nom ! Nous allons donc développer des investissements et bien évidemment, il faut que tout cela soit en étroite relation avec l'équipement qui nous amène vers l'extérieur, notamment le TER ou le bus LIO ; Il y a la possibilité dans le transport Urbain de pouvoir voyager avec son vélo (portes bagages prévus à cet effet sur les bus) ».

Mme SOULIER tient à souligner que la priorité de ce schéma devrait être la création d'une voie/desserte permettant aux véhicules la sortie de Ramilles sur le rond-point de l'avenue Alain BERTRAND; en cas d'accident, cela pourrait permettre un désengorgement de cette zone.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle que ce point fait l'objet d'études depuis près de 5 ans. La halle de Ramilles a été inaugurée en 2008. Le sujet est sur la table depuis un bon moment, rappelle-t-il. Il existe des contraintes liées à des propriétés privées, à la géologie, au terrain, aux circonstances économiques, d'espace et celles-ci doivent être respectées. « Ce n'est pas un sujet facile, ceci-dit, si un accident grave se produisait dans ce secteur, il y a la possibilité de passer par le chemin du camping. La sécurité civile, le SAMU peuvent accéder par cet itinéraire pour porter secours à la population.

Je me permets de revenir sur le centre-ville : Vous dites que la population du centre-ville attend un centre-ville piéton, je n'en suis absolument pas convaincu : vous allez avoir environ 50 % des gens qui seront favorables à basculer le centre-ville exclusivement piéton, et la part restante qui va y être farouchement opposée, et notamment les personnes âgées. Il rappelle qu'un choix a été fait par Jean Jacques DELMAS, il y a quelques années, d'un aménagement tel qu'il est aujourd'hui. En 2008, la rue de la République a été rouverte, avec une fermeture l'été. « Si vous parlez de fermer le centre-ville, le cœur de Ville, « l'œuf » comme disait Alain BERTRAND, il faudra aussi fermer la rue du Soubeyran, la rue d'Angiran, la rue Basse ; je vous laisse la paternité de votre proposition, Monsieur Abed »

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 2. Création d'une commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Délibération n° 20308

Mme Marie PAOLI expose:

La commune de Mende est dotée d'un Site Patrimonial Remarquable et envisage la création d'une commission locale du SPR (CLSPR).

La commission locale est consultée au moment de la révision ou de la modification du SPR et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du SPR.

Conformément à l'article D 631-5 du code du patrimoine cette dernière doit être composée de membres de droit ainsi que de 15 personnes maximum désignées (1/3 de représentants d'élus désignés par le conseil municipal, 1/3 de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, 1/3 de personnalités qualifiées).

Considérant que la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 institue les Sites patrimoniaux remarquables,

Considérant que l'article D. 631-5 du code du patrimoine fixe les membres de droit de la nouvelle commission locale du SPR :

Monsieur le Maire de la commune de Mende (président de la commission locale), son représentant,

Monsieur le préfet de département ou son représentant,

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant et

L'architecte des bâtiments de France de la Lozère ou son représentant.

La commission locale est présidée par le maire et y siège également à ses côtés un second représentant de la collectivité désigné par ses soins.

Considérant qu'il convient de nommer les membres désignés conformément à l'article D 631-5 du code de l'urbanisme : un tiers d'élus, un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et un tiers de personnalités qualifiées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-3 et D. 631-5,

Vu le décret n°2021-881 du 30 juin 2021 modifiant l'article D.631-5 du Code du patrimoine relatif à la commission locale des sites patrimoniaux remarquables,

Vu l'avis favorable de monsieur le Préfet de la Lozère en date du 25 avril 2023 sur le nombre de membres à désigner (6 membres titulaires et 6 suppléants),

#### Il est proposé :

- > **DE FIXER** le nombre de personnes désignées à 6 membres titulaires et 6 suppléants,
- ➤ **DE DESIGNER** les membres élus de la commune de Mende à siéger à cette commission au titre de l'article D 631-5 du code du patrimoine (2 titulaires et 2 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie PAOLI	M. Jean-François BERENGUEL
Mme Régine BOURGADE	M. Alain COMBES

➤ **D'APPROUVER** la composition des membres désignés représentants les personnes qualifiées ainsi que les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ainsi qu'il suit :

Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

	Titulaires	Suppléants
CAUE	Mme Caroline ANTRAYGUES	Mr Didier COUDERC
Ste des lettres, des sciences et des arts de la Lozère	Mr Jean-Marc CHEVALIER	Mr Jean VILLEMAGNE

#### Personnalités qualifiées :

· ····································							
	Titulaires	Suppléants					
Ordre des architectes	Mme Anne DELMAS	Mme Karine LABEAUME					
Ordre des notaires	Me Benjamin COSTECALDE	Me Aurélie BONHOMME					

Au vu de certaines situations de particuliers, Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire, avant d'engager une nouvelle révision (peut-être rendue nécessaire par la Zéro Artificialisation Nette en 2027 ou 2028), de mettre en place cette commission afin de régler, sans changer le SPR, certaines situations (isolations par l'extérieur de certaines habitations, panneaux solaires, etc).

En réponse à Madame SOULIER qui regrette que ni le CER, dont elle fait partie, ni la Fondation du Patrimoine ne soient membres de cette commission, et manifeste un souhait d'ouverture qu'elle considère nécessaire, Monsieur le Maire explique que le cadre est fixé par la loi, avec un minimum et un maximum de membres. Il indique qu'un choix a été opéré parmi les structures qui ont un enjeu sur le patrimoine : le CAUE et la société des lettres et concernant les personnalités qualifiées : l'ordre des architectes et l'ordre des notaires.

Il poursuit : « C'est vrai que j'ai fait l'arbitrage de proposer la société des Lettres, j'aurais pu proposer le CER en effet, sachant qu'il y a au moins un suppléant qui est membre des deux.

Eu égard à cette composition, nous trouverons donc des passerelles entre les deux structures. »

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 7 abstentions, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 3. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la commune

Délihération n° 20309

#### M. le Maire expose :

Il y a lieu de procéder au renouvellement de l'allotissement des terres agricoles et pastorales de la commune de Mende.

Un contrat de mise à disposition sera signé simultanément avec la Safer Occitanie. Ce dernier court sur six ans (2024 à 2030), cependant les baux seront conclus sur une durée d'un an puisque plusieurs parcelles peuvent faire l'objet de projets d'intérêts généraux dans les années à venir.

A charge pour la SAFER Occitanie de passer un bail d'un an renouvelable avec les agriculteurs ayant droit.

#### Article 1: Conditions pour être exploitant agricole attributaire

Les critères retenus par le conseil municipal pour être exploitant agricole attributaire sont les suivants :

- remplir les conditions prévues par les articles L 331-2 à L.331-5 du code rural,
- être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'exploitant agricole, et au centre de formalités des entreprises (C.F.E.).

### Article 2 : Nature des contrats

Monsieur le Maire propose que les locations se fassent selon les dispositions de l'article L 142 – 6 du code rural :

Tout propriétaire peut, par convention, mettre à la disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural, en vue de leur aménagement parcellaire ou de leur mise en valeur agricole, pour autant que cette dernière soit effectuée par des agriculteurs, conformément au but fixé par les articles L. 141-1 à L. 141-5, des immeubles ruraux libres de location. Ces conventions sont dérogatoires aux dispositions de l'article L. 411-1. La durée maximale des conventions est de six ans, renouvelable une fois, quelle que soit la superficie des immeubles ruraux mis à disposition. Il en est de même pour la mise à disposition d'immeubles ruraux dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat, une collectivité territoriale ou un établissement public.

La durée des conventions est de six ans au maximum, renouvelable une fois, pour les immeubles ruraux situés dans les périmètres de protection et d'aménagement des espaces naturels et agricoles délimités en application de l'article L. 113-16 du code de l'urbanisme, ainsi que pour les conventions portant sur la mise à disposition, pour un usage de pâturage extensif saisonnier, d'immeubles ruraux situés dans les communes mentionnées à l'article L. 113-2 du présent code.

A cet effet, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural consent des baux qui ne sont soumis aux règles résultant du statut du fermage que pour ce qui concerne le prix. Monsieur le Maire demande qu'il soit passé une convention de mise à disposition de 6 années avec la SAFER Occitanie, conformément aux dispositions de l'article L.142.6 du code rural, à charge pour la SAFER de passer un bail SAFER annuel avec les agriculteurs ayant droit.

#### Article 3 : Durée

La Commune de Mende a souhaité élaborer avec les exploitants agricoles des baux d'une année renouvelable.

#### **Article 4 : Redevance**

Le montant du loyer est fixé à 15 €/ha.

Le versement du loyer sera effectué dans son intégralité auprès du Receveur Municipal, le 30 avril de chaque année.

ALLOTISSEMENT DES TERRES COMMUNALES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE PROPIETES **DE LA COMMUNE DE MENDE** 

Lot n° 1 attribué à M. BRUNEL Jean-Claude

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	77			00ha 19a 84ca	VACHADIERES	PA
ВР	154			00ha 12a 58ca	LOU CHAOUSSE	L
ВР	757		155	00ha 35a 68ca	LOU CHAOUSSE	Т
		TOTAL		00ha 68a 10ca		

#### Lot n° 2 attribué au GAEC des Résistants

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AP	217			01ha 98a 50ca	CNE DE BADAROUX - LA PLONO	Т

#### Lot n° 3 attribué M. MEYRUEIX Fabien

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AN	16			03ha 02a 60ca	BELLESAGNE	PA
AN	17			00ha 57a 50ca	LE MEYLET	Р
AN	18			01ha 55a 10ca	LE MEYLET	PA
AN	22			02ha 21a 25ca	LE MEYLET	PA
AN	23			02ha 23a 65ca	LE MEYLET	PA

AN	28			02ha 52a 40ca	LE MEYLET	PA
AN	67		24	02ha 35a 06ca	MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	PA
AT	81			00ha 75a 88ca	RAYMOND FAGES	Т
AT	357	en partie		01ha 75a 31ca	RAYMOND FAGES	PA
	TOTAL			16ha 98a 75ca		-

# Lot n° 4 attribué à M. PRIVAT Albert

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AE	29			01ha 00a 10ca	LA COMBE	PA
BL	3			00ha 23a 90ca	CHAMP NALT	Т
BM	54	J		00ha 03a 64ca	BEDILLES	L
BM	54	K		00ha 03a 64ca	BEDILLES	L
BM	56	J		00ha 17a 52ca	BEDILLES	L
BM	56	K		00ha 17a 53ca	BEDILLES	L
BM	76	J		00ha 08a 08ca	VACHADIERES	Т
BM	76	K		00ha 08a 09ca	VACHADIERES	Т
BP	91			00ha 13a 85ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	755		143	00ha 41a 87ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	756		143	00ha 31a 98ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	392		224	00ha 24a 27ca	BESSONETTES	Т
BP	753		139	00ha 38a 54ca	LOU CHAOUSSE	Т
TOTA	L			03ha 33a 01ca		•

# Lot n° 5 attribué à M. SALANSON Alphonse

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
AP	222		191	00ha 39a 32ca	CNE DE BADAROUX - CHAMP DE TIR	L
AP	217			01ha 00a 00ca	CNE DE BADAROUX - LA PLONO	Т
AP	225	J, en partie		00ha 85a 91ca	CNE DE BADAROUX - CHAMP DE TIR	Т
AP	225	K	189	00ha 85a 92ca	CNE DE BADAROUX - CHAMP DE TIR	Т
E	72	en partie		01ha 73a 00ca	VALAT DES PIGEONS	L
E	76			00ha 37a 40ca	VALAT DES PIGEONS	Т
E	77	en partie		00ha 79a 00ca	VALAT DES PIGEONS	Т
E	73			00ha 75a 40ca	VALAT DES PIGEONS	Т
		TOTAL		06ha 75a 95ca		

# Lot n° 6 attribué à M. PONS Lucien

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
E	217		55	00ha 62a 75ca	COUOSTO DEL PIBOU	Т
Е	219		56	00ha 00a 50ca	COUOSTO DEL PIBOU	L
E	220		56	00ha 02a 71ca	COUOSTO DEL PIBOU	L
ВС	214			00ha 12a 70ca	CHE DE SEJALAN	Р
ВК	32			00ha 45a 10ca	LE TUFF	BR

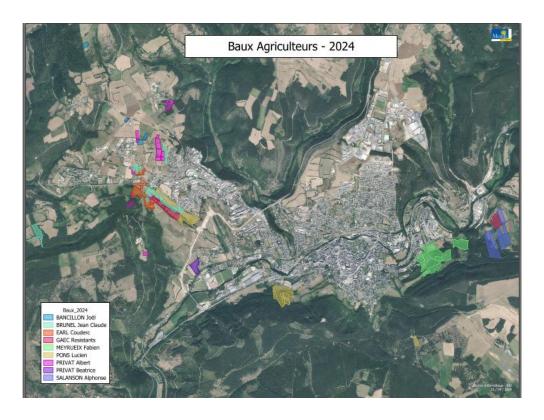
BK	36			01ha 03a 20ca	LE TUFF	L
ВК	37			00ha 56a 90ca	LE TUFF	L
BK	38p	en partie		03ha 38a 42ca	LE TUFF	٦
BK	39p	en partie		00ha 80a 23ca	LE TUFF	٦
ВК	276	en partie		00ha 00a 13ca	LE TUFF	Т
	TOTAL		07ha 02a 64ca			

Lot n° 7 attribué à Mme PRIVAT Béatrice

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BL	129		en partie	01ha 36a 28ca	LD des Armes	Т
TC	TAL CON	MMUNE DE M	ENDE	01ha 36a 28ca		

# Il est proposé:

- ➤ **DE DONNER SON ACCORD** sur cette répartition
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec la Safer Occitanie ainsi que l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la Commune de Mende cités ci-dessus
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces allotissements.



En réponse à Monsieur BRINGER, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de contrats d'une durée d'un an pour plus de souplesse administrative, notamment en cas de reprise de terrains.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 4. Contrat de mise à disposition SAFER OCCITANIE et allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chabannes et la section de Chabrits

Délibération n° 20310

#### M. le Maire expose :

Il y a lieu de procéder au renouvellement de l'allotissement des terres agricoles et pastorales de la section de Chabannes et de Chabrits.

Un contrat de mise à disposition sera signé simultanément avec la Safer Occitanie. Ce dernier cours sur six ans (2024 à 2030), cependant les baux seront conclus sur une durée d'un an puisque plusieurs parcelles peuvent faire l'objet de projets d'intérêts généraux dans les années à venir.

A charge pour la SAFER Occitanie de passer un bail d'un an renouvelable avec les agriculteurs ayant droit.

Rappel des dispositions règlementaires concernant l'attribution des terres à vocation agricole et pastorale des parcelles appartenant à la section de Chabrits et à la section de Chabannes.

« Les membres de la section ont, dans les conditions résultant soit des décisions des autorités municipales, soit des usages locaux, la jouissance de ceux des biens de la section dont les fruits sont perçus en nature, à l'exclusion de tout revenu en espèces.

Les terres à vocation agricole ou pastorale propriétés de la section sont attribuées par bail rural ou par convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage conclue dans les conditions prévues à l'article L. 481-1 du code rural et de la pêche maritime ou par convention de mise à disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural

- 1° Au profit des exploitants agricoles ayant leur domicile réel et fixe, un bâtiment d'exploitation et le siège de leur exploitation sur le territoire de la section et exploitant des biens agricoles sur celui-ci; et, si l'autorité compétente en décide, au profit d'exploitants agricoles ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant, pendant la période hivernale, leurs animaux sur le territoire de la section conformément au règlement d'attribution et exploitant des biens agricoles sur ledit territoire;
- **2°** A défaut, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section et ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la commune ;
- **3°** A titre subsidiaire, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section ;
- **4°** Lorsque cela est possible, au profit de l'installation d'exploitations nouvelles.

Si l'exploitation est mise en valeur sous forme de société civile à objet agricole, les biens de section sont attribués soit à chacun des associés exploitants, dès lors qu'ils remplissent les conditions définies par l'autorité compétente, soit à la société elle-même. »

Pour toutes les catégories précitées, les exploitants devront remplir les conditions prévues par les articles L. 331-2 à L. 331-5 du code rural et de la pêche maritime et celles prévues par le règlement d'attribution défini par le conseil municipal.

Le fait de ne plus remplir les conditions retenues par l'autorité compétente au moment de l'attribution entraîne la résiliation du bail rural ou de la convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avec application d'un préavis minimal de six mois.

L'ensemble de ces dispositions, qui concerne les usages agricoles et pastoraux des biens de section, ne fait pas obstacle au maintien, pour les membres de la section non-agriculteurs, des droits et usages traditionnels tels que l'affouage, la cueillette ou la chasse.

### Article 1 : Conditions pour être exploitant agricole attributaire

Les critères retenus par le conseil municipal pour être exploitant agricole attributaire sont les suivants :

- remplir les conditions prévues par les articles L 331-2 à L.331-5 du code rural,
- être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'exploitant agricole, et au centre de formalités des entreprises (C.F.E.).

#### **Article 2**: Nature des contrats

Monsieur le Maire propose que les locations se fassent selon les dispositions de l'article L 142 – 6 du code rural :

Tout propriétaire peut, par convention, mettre à la disposition d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural, en vue de leur aménagement parcellaire ou de leur mise en valeur agricole, pour autant que cette dernière soit effectuée par des agriculteurs, conformément au but fixé par les articles L. 141-1 à L. 141-5, des immeubles ruraux libres de location. Ces conventions sont dérogatoires aux dispositions de l'article L. 411-1. La durée maximale des conventions est de six ans, renouvelable une fois, quelle que soit la superficie des immeubles ruraux mis à disposition. Il en est de même pour la mise à disposition d'immeubles ruraux dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat, une collectivité territoriale ou un établissement public.

La durée des conventions est de six ans au maximum, renouvelable une fois, pour les immeubles ruraux situés dans les périmètres de protection et d'aménagement des espaces naturels et agricoles délimités en application de l'article L. 113-16 du code de l'urbanisme, ainsi que pour les conventions portant sur la mise à disposition, pour un usage de pâturage extensif saisonnier, d'immeubles ruraux situés dans les communes mentionnées à l'article L. 113-2 du présent code.

A cet effet, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural consent des baux qui ne sont soumis aux règles résultant du statut du fermage que pour ce qui concerne le prix.

Monsieur le Maire demande qu'il soit passé une convention de mise à disposition de 6 années avec la SAFER Occitanie, conformément aux dispositions de l'article L.142.6 du code rural, à charge pour la SAFER de passer un bail SAFER annuel avec les agriculteurs ayant droit.

#### **Article 3 : Redevance**

Le montant annuel du loyer est fixé à 15,00 €/ha.

Le versement du loyer sera effectué, dans son intégralité, auprès du receveur municipal, le 30 avril de chaque année. Le loyer sera indexé sur l'arrêté préfectoral fixant annuellement l'indice des fermages.

# Article 4 : Durée

La Commune de Mende a souhaité élaborer avec les exploitants agricoles des baux d'une année renouvelable.

➤ ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE PROP<mark>R</mark>IETES **DE LA**SECTION DE CHABANNES

Lot n° 1 attribué à M. BANCILLON Joël

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
Α	472			00ha 38a 30ca	LOU TRAVESSIO	L
BP	80			00ha 09a 92ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	111			00ha 21a 47ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	112			00ha 05a 70ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	586		81	00ha 00a 40ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	587		81	00ha 16a 60ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	794	J	101	00ha 23a 33ca	LOU CHAOUSSE	L
BP	794	K	101	00ha 10a 00ca	LOU CHAOUSSE	S
TOT	TAL SECTIO	N DE CHAB	ANNES	01ha 25a 72ca		

# Lot n° 2 attribué à M. BRUNEL Jean Claude

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	143		82	00ha 26a 24ca	LOU DEVEZ	L
BM	145		83	01ha 17a 25ca	LOU DEVEZ	Р
TOTAL				01ha 43a 49ca		

#### Lot n° 3 attribué à la EARL COUDERC

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	74			00ha 69a 25ca	VACHADIERES	PA
BM	55			01ha 61a 50ca	BEDILLES	PA
BM	75	J		00ha 18a 15ca	VACHADIERES	Т
BM	75	K		00ha 18a 15ca	VACHADIERES	Т
BM	136		78	00ha 12a 90ca	VACHADIERES	PA
BP	542		218	00ha 33a 23ca	HAM CHABANNES	Т
BP	544		219	00ha 12a 03ca	HAM CHABANNES	PA
BP	546		220	00ha 32a 95ca	HAM CHABANNES	PA
	Т	OTAL		03ha 58a 16ca		

### Lot n° 4 attribué à PRIVAT Albert

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BP	138			00ha 99a 85ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	86			00ha 28a 85ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	148			00ha 13a 92ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	754		139	00ha 81a 36ca	LOU CHAOUSSE	Т
	T	OTAL		02ha 23a 98ca		

# Lot n° 5 attribué à PONS Lucien

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	90			01ha 80a 95ca	LOU DEVEZ	L
BM	91			00ha 45a 75ca	LOU DEVEZ	L
BM	92			00ha 91a 80ca	LOU DEVEZ	L
BM	94			00ha 47a 25ca	LOU DEVEZ	L
BM	95			00ha 09a 40ca	LOU DEVEZ	L
	TOTAL			03ha 75a 15ca		

# > ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE PROPRIETES DE LA SECTION DE CHABRITS

# Lot n° 1 attribué à Mr BRUNEL Jean Claude

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	84			00ha 39a 50ca	LOU DEVEZ	PA
BM	89	en partie		01ha 92a 44ca	LOU DEVEZ	L
BN	101	en partie		00ha 94a 00ca	LOU BOUOS	L
BP	642		225	00ha 02a 18ca	BESSONETTES	Т
BP	643		225	00ha 13a 66ca	BESSONETTES	Т
BP	758		155	00ha 61a 77ca	LOU CHAOUSSE	Т
BP	793	en partie		00ha 83a 79ca	BESSONETTES	L
	1	OTAL		04ha 87a 34ca		•

# Lot n° 2 attribué à la EARL COUDERC

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
ВМ	68	J		00ha 23a 62ca	VACHADIERES	Т
ВМ	68	K		00ha 23a 63ca	VACHADIERES	Т
ВР	793	en partie		00ha 11a 68ca	BESSONETTES	L
ВР	216			00ha 51a 45ca	HAM CHABANNES	Т
	TOTAL			01ha 10a 38ca		

Lot n° 3 attribué au GAEC des Résistants

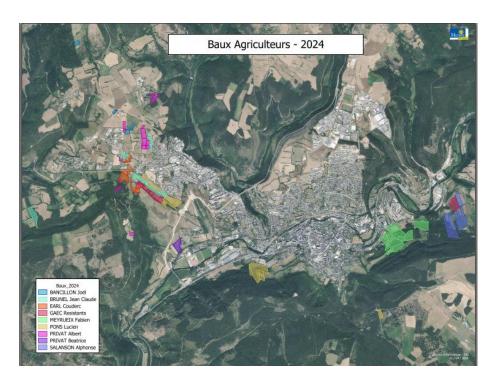
Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	88			02ha 19a 90ca	LOU DEVEZ	PA
BM	85			00ha 22a 85ca	LOU DEVEZ	PA
BM	86			00ha 35a 30ca	LOU DEVEZ	PA
BM	87			00ha 79a 65ca	LOU DEVEZ	PA
	1	OTAL		03ha 57a 70ca		

# Lot n°4 attribué à M. Lucien PONS

Section	N°	Sub	N° Primitif	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
BM	89	en partie		01ha 92a 44ca	LOU DEVEZ	L

# Il est proposé:

- > DE DONNER SON ACCORD sur cette répartition
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec la Safer Occitanie ainsi que l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Chabannes et de Chabrits cités ci-dessus.
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces allotissements.



# 5. VENTE Cts COUDERC / COMMUNE DE MENDE

Délibération n° 20311

# M Christophe LACAS expose:

La Commune de Mende a demandé l'acquisition d'une parcelle, BP 680, située secteur Lou Chaousse et appartenant aux Cts COUDERC à savoir Mme Jeannine COUDERC, M. Francis COUDERC, Mme Dominique COUDERC, M. Philippe COUDERC et Mme Sylvie COUDERC dans un objectif de réserve foncière.

Conformément à l'avis du pôle d'évaluation domanial du Gard,

# Il est proposé :

- D'AUTORISER l'acquisition aux Cts COUDERC de la parcelle BP 680 sise Lou Chausse d'une emprise de 2000 m² moyennant le prix de 14,00 €/m² soit 28.000,00 €.
- ➤ D'AUTORISER M. le Maire à signer, l'acte d'acquisition en la SAS NOTACT office notarial de Mende, 7, Allée Paul Doumer.





# 6. Dissolution Etat descriptif de division parcelle AS 56 lots N° 1, 2, 3 et 4 - 30, Rue Notre Dame

Délibération n° 20312

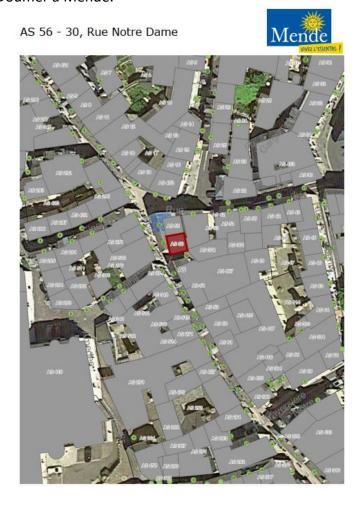
#### M Francisco SILVANO expose:

Lors du conseil municipal du 08 Février 2024, la Commune de Mende a acquis de M. Jean-Paul CANCE un immeuble situé au 30, Rue Notre Dame section AS N° 56 constituée au service de la publicité foncière de Mende des seuls lots 1, 2, 3 et 4.

Aujourd'hui la commune de Mende demande la dissolution de l'état descriptif de division.

### Il est donc proposé:

- ➤ **D'AUTORISER** la dissolution par la ville de Mende de l'Etat descriptif de division portant sur la parcelle AS 56 lots 1, 2, 3 et 4. Frais notariés à la charge de la Commune de Mende.
- ▶ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié afférent à la SAS NOTACT 7, Allée Paul Doumer à Mende.



# 7. VENTE SERVICE DU DOMAINE – POLE DE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE à la COMMUNE DE MENDE - Parcelle AS 55 32, Rue Notre Dame

Délibération n° 20313

#### Mme Elizabeth MINET TRENEULE expose:

La Commune de Mende a souhaité acquérir l'immeuble situé 32 Rue Notre Dame parcelle AS N° 55 appartenant à Mme Irma GUIOT et M. Georges CATUSSE, tous deux décédés.

Après plusieurs tentatives d'acquisition à l'amiable avec les héritiers, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat — Opération de Restauration Immobilière, il s'avère que les deux successions ont été déclarées vacantes par la Direction départementale des Finances publiques. Elles ont été confiées au pôle de gestion du patrimoine privé qui agit en qualité de curateur des deux successions.

Vu la succession vacante de Mme Irma Marie Marcelle GUIOT né le 22 décembre 1921 et décédé le 17 Octobre 2004 et vu la succession vacante de M. Georges CATUSSE né le 25 Juin 1929 et décédé le 27 novembre 2013 suivant l'ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de RODEZ en date du 26 Aout 2022 toutes deux représentées par le service du domaine, pôle de gestion du patrimoine privé – Direction départementale des Finances publiques, 332 allée Henry II de Montmorency,

Vu la demande de la commune pour acquérir la parcelle AS 55 située 32, Rue Notre Dame d'une contenance de 28 m² au sol pour un prix conformément à l'avis des domaines de 24.000,00 € soit VINGT QUATRE MILLE EUROS.

#### Il est proposé :

- D'ACQUERIR la parcelle AS 55 au prix de 24.000,00 € net vendeur, les frais notariés sont à charge de la commune.
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de la SAS NOTACT, 7, Allée Paul Doumer à MENDE



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 8. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine

Délibération n° 20314

# M Vincent MARTIN expose:

LA SCI STR a demandé à la Commune de Mende l'acquisition d'une emprise de 203 m² située Rue de la Draine pour étendre sa propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 et L.2141-1

Considérant que l'emprise cédée n'est ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage direct du public

Considérant l'intérêt manifesté par la SCI STR pour acquérir ladite emprise de 203 m² et après réalisation d'un document d'arpentage matérialisant l'emprise cessible par la SARL FAGGE et Associés, géomètres experts,

### Il est proposé:

- ➤ de **CONSTATER** la désaffectation d'une partie du domaine public sise Rue de la Draine pour 203 m².
- → de PRONONCER le déclassement de ladite partie du domaine public pour une incorporation au domaine privé de la commune. La cession sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.





# 9. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de la Draine

Délibération n° 20315

### M Vincent MARTIN expose:

LA SCI DU ROND POINT a demandé à la Commune de Mende l'acquisition d'une emprise de 155 m² située Rue de la Draine pour étendre sa propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

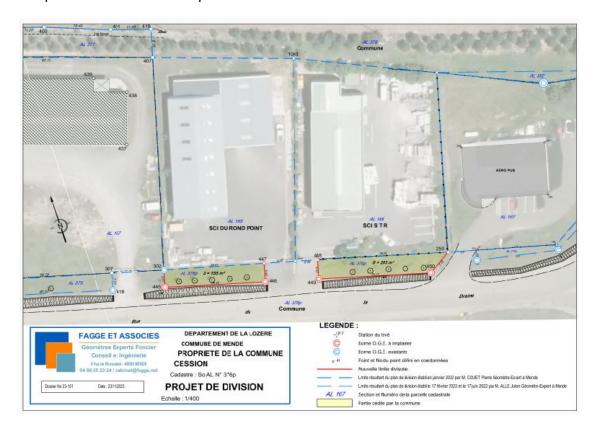
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 et L.2141-1

Considérant que l'emprise cédée n'est ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage direct du public

Considérant l'intérêt manifesté par la SCI DU ROND POINT pour acquérir ladite emprise de 155 m² et après réalisation d'un document d'arpentage matérialisant l'emprise cessible par la SARL FAGGE et Associés, géomètres experts,

#### Il est proposé aujourd'hui:

- ➢ de CONSTATER la désaffectation d'une partie du domaine public sise Rue de la Draine pour 155 m².
- ➢ de PRONONCER le déclassement de ladite partie du domaine public pour une incorporation au domaine privé de la commune. La cession sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.







Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 10.Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts communales et sectionales de la commune de MENDE

Délibération n° 20316

### Mme Betty ZAMPIELLO expose:

Le service bois de l'Office National des Forêts a transmis à la Commune des propositions d'inscription des coupes de l'état d'assiette 2024 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Il appartient au conseil municipal de la commune de Mende de se prononcer sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes proposées ci-dessous :

## Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2024 :

	reposition aco toupes a mounte a retat a assistic zoz r												
Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Réglé e / Non Réglé e	Année prévue Aménag ement	Année proposé e par l'ONF <sup>2</sup>	Ι Δ	Destinat coch obligatoir Délivra nce	ner			
FC de mende	3_r	RGN	86	5.7	CR	2020	2024			_			

Proposition des coupes à reporter ou supprimer : Néant

73

#### Il est donc proposé:

- > D'APPROUVER l'état d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté,
- ➤ DE **DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites en 2024 à l'état d'assiette présentées,
- Pour les coupes inscrites, de **PRECISER** tel que ci-dessous, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

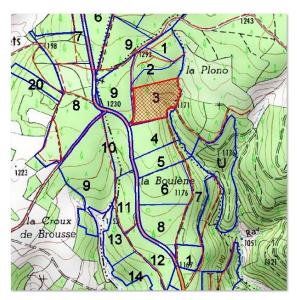
Nom de la forêt	Parcel -le	Type de coupe	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Réglée / Non Réglée	Année prévue Aménag ement	Année proposé e par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination coche obligatoire Délivrance	r `
FC de mende	3_r	RGN	86	5.7	CR	2020	2024			Х

Aucune coupe à reporter ou supprimer

#### INFORMATION SUR LE REGIME FISCAL DE LA COLLECTIVITE POUR 2024

En ce qui concerne le régime fiscal des ventes de bois au regard de la TVA, la Mairie de Mende :

- (a) a opté pour le régime de l'assujettissement à la TVA.
- (b) a opté pour le régime du remboursement forfaitaire.
- DE **DONNER POUVOIR** à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, en lien avec l'ONF.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe, PM (pour mémoire) si celle-ci a déjà eu lieu par anticipation

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Vente : les coupes seront proposées en vente de gré à gré par soumissions avec concurrence, ou en ventes simples négociées de gré à gré, en accord avec la municipalité.

#### **POPULATION**

# 11.Rétrocession de concessions funéraires pour les sœurs servantes du Sacré Cœur de Jésus (Jeanne d'Arc)

Délibération n° 20317

### Mme Régine BOURGADE expose :

La rétrocession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à revendre en raison d'un changement de volonté d'inhumation ou en cas de déménagement, la concession achetée.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères notamment :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession.
- Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession.
- La concession doit être vide de tout corps.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de rétrocession présentée par les SŒURS SERVANTES DU SACRE CŒUR DE JESUS, Titulaires de la concession funéraire suivante :

Concession trentenaire de 5 m2 N°33 secteur B4 au cimetière Séjalan I, acquise en février 2024 pour un montant de 247.00 euros. Celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et est vide de tout corps.

Compte tenu de la date d'achat récente, il est prévu de reprendre la concession au prix acheté, soit 247.00€.

### Il est proposé:

- d'APPROUVER cette rétrocession,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession de cette concession.

# 12. Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « KARTATOO »

Délibération n° 20318

Mme Patricia ROUSSON expose:

KARTATOO est un abonnement qui permet d'emprunter de façon illimitée, à la fois les transports urbains, et le réseau régional (TER) du domicile au lieu de destination. Il se décline en une version KARTATOO-Pro, destinée à tout public et, KARTATOO Etudes pour les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants qui effectuent des trajets domicile/études.

Cet abonnement peut se prendre pour une période mensuelle ou annuelle.

Ce service piloté par la Région a été approuvé par le Conseil Régional du 19 octobre 2006. L'adhésion de la Ville de MENDE, a été validée par délibération n° 14514 du 26 juin 2009 et renouvelée par délibération en date du 23 février 2021, lors de la signature de la nouvelle convention.

La Ville de MENDE est donc concernée en tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM), en l'occurrence l'organisation du service TUM.

Une demande d'avenant nous est parvenue.

L'objet du présent avenant est de mettre à jour les prix des abonnements Kartatoo Pro, mensuels et annuels, à compter du 1er juillet 2024.

Il est proposé:

- d'APPROUVER l'avenant ci-joint en annexe,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur Abed souhaite informer l'assemblée que cette augmentation de 5 € votée par le conseil régional (de 90 à 95 €) ne touche pas les jeunes.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

### 13. Subvention aux projets pédagogiques

Délibération n° 20319

Mme Stéphanie MAURIN expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 3 AVRIL 2024, un crédit de 10 000 € a été alloué aux écoles pour les projets pédagogiques 2024.

Il est proposé:

- d'APPROUVER le programme ci-joint,
- de PRENDRE en charge sur le budget municipal pour les établissements publics les dépenses annoncées,
- ➤ de **VERSER** aux établissements privés une subvention correspondant aux propositions du programme ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

### 14. Subvention aux écoles pour les transports - exercice 2024

Délibération n° 20320

Mme Ghalia THAMI expose:

Compte tenu du prix de l'augmentation du prix du carburant, depuis l'année dernière la ville souhaite aider les écoles et participer financièrement aux voyages scolaires.

Il est proposé:

- > d'APPROUVER le programme ci-joint,
- ➢ de PRENDRE en charge sur le budget municipal pour les établissements publics les dépenses annoncées,
- de VERSER aux établissements privés une subvention correspondant aux propositions du programme ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

#### **BUDGET PARTICIPATIF**

# 15.Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Mende Run and Bike

Délibération n° 20321

### M. François ROBIN expose:

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importante

comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Association Mende Run And Bike souhaite organiser un vetathlon le dimanche 8 septembre, composée d'une 1ere boucle de course à pied de 11 km et d'une seconde boucle de VTT de 21 km. Les 2 boucles partent et arrivent au foirail de Mende (espace Georges Frêche) en passant par le causse de Mende. Cette course est ouverte à tous au-delà de 16 ans, licencié ou non d'une fédération sportive. D'autre part, une randonnée pédestre sera organisée avant la course sur le parcours de course à pied.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Association Mende Run And Bike dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide, à l'Association Mende Run And Bike, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

**Vu** la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024, **Vu** le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 500 €.

#### Il est proposé:

- ➤ **D'ATTRIBUER** la somme de 500 € à l'Association Mende Run And Bike pour la réalisation de leur projet,
- > D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- ➤ **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

# 16.Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Office de Commerce

Délibération n° 20322

#### M. François ROBIN expose:

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importante comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Office de Commerce souhaite organiser deux journées pour faire le lien entre les commerçants et le monde sportif à travers des animations, démonstrations, initiations et un jeu avec des lots à gagner.

Un parcours dans différents lieux du centre-ville avec des démonstrations/initiations sportives et des lots à remporter pour les participants. Possibilité d'adapter les lieux en fonction des besoins des associations.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Office de Commerce.

En vue de formaliser cette aide à l'Office de Commerce, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

**Vu** la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024, **Vu** le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 3 000 €.

#### Il est proposé :

- D'ATTRIBUER la somme de 3 000 € à l'Office de Commerce pour la réalisation de leur projet,
- > D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

En réponse à Mme SOULIER qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Cœur de Lozère a versé l'année dernière 125 000 € à l'Office de Commerce, Office de commerce qui compte six élus présents dans cette assemblée et qui souhaite connaître les projets rejetés, Monsieur ROBIN indique que l'Office de Commerce est une association de loi 1901 et que de fait, elle peut soumissionner comme les autres associations au budget participatif. Il précise qu'un seul projet « de nature plus personnelle » n'a pas été retenu en raison de son incapacité à satisfaire le plus grand nombre de citoyens et de participants. Il ajoute que l'Office de Commerce va effectuer des animations en ville, avec l'aide d'associations sportives, va solliciter les commerçants et organiser un jeu permettant aux participants de gagner des chèques cado'cœur. Le jury participatif a été très enthousiaste par rapport à ce projet précise-t-il.

Madame SOULIER indique que son groupe votera contre cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 3 voix contre (Laurent SUAU, Régine BOURGADE, Elizabeth MINET-TRENEULE, Alain COMBES, Marie PAOLI, Raoul DALLE ne prennent pas part au vote), <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 17. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Lozère Autisme

Délibération n° 20323

#### M. François ROBIN expose:

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importante comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'association Lozère Autisme souhaite proposer aux personnes atteinte d'autisme de la ville de Mende des sorties Sports et Nature : natation, randonnée, vélo, etc. L'association propose de financer tout ou partie de ces animations en ayant recours à des éducateurs sportifs spécialisés du secteur. Un matériel adapté de type Joelette sera proposé aux personnes à mobilité réduite.

Les formats d'accompagnement seraient organisés sur un créneau de 2 heures ou à la demijournée.

Des groupes de 2 à 3 personnes seront proposés, dans la mesure du possible, en fonction du niveau d'autonomie de la personne.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'association Lozère Autisme dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à l'association Lozère Autisme, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

**Vu** la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024, **Vu** le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 4 000 €.

#### Il est proposé:

- D'ATTRIBUER la somme de 4 000 € à Lozère Autisme pour la réalisation de leur projet,
- > D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- ➤ D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 18.Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Derrière le Tableau

Délibération n° 20324

### M. François ROBIN expose:

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importante comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Association Derrière le tableau souhaite obtenir un soutien pour son vingt-troisième spectacle, sur le thème des jeux olympiques et particulièrement sur le parcours de la flamme olympique.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Association Derrière le tableau dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à l'Association Derrière le tableau, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

**Vu** la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024, **Vu** le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 3 489 €.

#### Il est proposé :

- ➤ **D'ATTRIBUER** la somme de 3 489 € à l'Association Derrière le tableau pour la réalisation de leur projet,
- > D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- ➤ **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

# 19. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Le Moustic Club

Délibération n° 20325

### M. François ROBIN expose:

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importante comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, le Moustic Club souhaite assister à une rencontre sportive aux jeux paralympiques. L'école Jean Bonijol souhaite profiter de l'opportunité d'avoir des places offertes par le rectorat, pour l'ensemble des élèves de CM1 et CM2 (74 enfants), afin de les mobiliser autour des JOP qui ont lieu cette année en France. Le séjour à Paris permettrai de

participer à ce formidable événement et de rencontrer des sportifs et de visiter des infrastructures spécifiques aux JO mais aussi de permettre aux enfants Mendois de visiter la capitale (monuments, musée) et sur le trajet de découvrir le château de Guédelon.

En amont du séjour et dès le printemps 2024, il s'agirait de proposer dans les classes une découverte des pays participants: géographie et patrimoine culturel (musique, danse), sports et athlètes marquants. Il s'agirait également avec l'aide du CDOS de proposer aux élèves de rencontrer des athlètes français qui vont participer ou ont déjà participé aux JO et JOP, de découvrir les différents sports pratiqués lors des JOP. Dans le cadre des jeux paralympiques, cela permettrai également de montrer (dans une école qui accueille un dispositif ULIS) comment le handicap peut être dépassé et devenir une force. Ainsi cinq élèves porteurs de handicap pourraient participer à ce séjour.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à Le Moustic Club dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à Le Moustic Club, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

**Vu** la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024, **Vu** le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 2 147 €.

#### Il est proposé :

- D'ATTRIBUER la somme de 2 147 € à Le Moustic Club pour la réalisation de leur projet,
- D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- ➤ **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Monsieur le Maire précise que cette aide servira à financer une partie de l'hébergement et du transport, en complément des places gratuites offertes par l'éducation nationale.

# 20. Attribution de subvention au titre du Budget Participatif – Avenir Foot Lozère

Délibération n° 20326

#### M. François ROBIN expose:

La Ville de Mende a lancé en cette année 2024, sa troisième édition du budget participatif sur la thématique des Jeux Olympiques et paralympiques. Cette thématique vise à inciter les citoyens mendois à proposer des projets en lien avec cet évènement d'actualité. En effet, c'est un des rendez-vous les plus attendus de l'année véhiculant des valeurs importante comme la solidarité, l'entraide et le respect. L'objectif de cette édition est de permettre à la population, dans un but d'intérêt général, de s'impliquer et proposer un projet en lien avec cette thématique.

Dans cette optique, l'Avenir Foot Lozère souhaite organiser des petits jeux olympiques composées de diverses activités en lien avec le football comme le futnet, le golf foot, le beach soccer ainsi qu'une épreuve de décathlon. Le projet serait encadré par deux personnes qualifiées détenant une licence STAPS, et il serait ouvert à tous.

Afin d'appuyer cette initiative, la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier à l'Avenir Foot Lozère dans le cadre du budget participatif.

En vue de formaliser cette aide à l'Avenir Foot Lozère, il convient de procéder à la passation d'une convention qui précisera l'objet, les objectifs, le montant et les engagements des parties.

**Vu** la délibération n° 20112 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nouvelle thématique du budget participatif pour l'année 2024, **Vu** le règlement du budget participatif,

Considérant l'avis favorable du jury du Budget Participatif rendu en date du 2 avril 2024 pour attribuer une subvention d'un montant de 6 830 €.

### Il est proposé:

- D'ATTRIBUER la somme de 6 830 € à l'Avenir Foot Lozère pour la réalisation de leur projet,
- > D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,
- > D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à l'exercice budgétaire 2024,
- ➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Ms Vincent MARTIN et Nicolas ROUSSON ne prennent pas part au vote) <u>ADOPTE</u> les propositions du rapporteur.

\_\_\_\_

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne la parole à M. Vincent Martin, Adjoint, pour présenter le déplacement d'enfants afin de voir le passage de la flamme Olympique à Montpellier.

M. MARTIN : « Sur l'invitation de Monsieur Delafosse, maire de Montpellier et dans le cadre de la mise en place du contrat de réciprocité que nous allons bientôt signer entre les deux villes, nous avons accompagné près de 200 personnes dont 165 enfants participer à la journée de fête du passage de la flamme olympique.

Les bus sont donc partis à 9 h direction Montpellier pour un pique-nique dans le parc de l'esplanade de la Comédie. Pour l'occasion, le musée Fabre nous a ouvert ses portes avec une visite guidée et personnalisée pour les enfants ; nous nous sommes ensuite rendus à pied aux stades d'athlétisme Phillippides pour une fin d'après-midi où nous avons assisté et participé aux spectacles et aux animations sur la pelouse et dans les gradins. Les porteurs de flamme ont effectué un tour de piste pour clôturer cette magnifique journée. Les enfants ont pris un dernier repas dans l'enceinte du Creps et ensuite repris le bus pour le retour.

Nous tenons à remercier la ville de Montpellier qui nous a particulièrement bien reçus.

Et vous témoigner du réel bonheur que nous avons ressenti en voyant les yeux émerveillés des enfants de nos écoles tout au long de la journée ».

Monsieur Martin loue cette excellente journée très bien organisée. Les enfants ont été pris en charge dès la descente du bus, par deux personnes de la ville de Montpellier. Le soleil a été au rendez-vous, ajoute-t-il. Ils ont pu profiter de la présence d'une athlète qui a participé aux JO et de plusieurs porteurs de flamme lozériens.

Monsieur le Maire tient à remercier également toutes les personnes qui se sont investies pour que cette journée soit une réussite ainsi que M. DELAFOSSE, Maire de Montpellier pour son accueil, notamment l'ouverture du Musée Fabre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour le renouvellement de la délégation de service public du transport urbain Mendois est paru ; le renouvellement du TUM aura donc lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Maire tient en outre à féliciter les filles du Gévaudan Club Handball qui vont monter en national 2. « Les garçons ne sont pas loin derrière. C'est très bien et je voulais les féliciter. Nous avons délibéré, en conseil communautaire dernièrement pour mettre en place une politique spécifique pour le sport féminin, et cela tombe bien que nous ayons dès cette première année ce succès avec la montée de cette équipe féminine de handball ».

Il poursuit : « Je voulais revenir également une minute sur l'accident qui a émaillé la finale des coupes départementales de football organisée par l'antenne départementale de football de la Lozère et apporter ma solidarité à la dame qui a été très, très gravement blessée, qui a été prise en charge très rapidement par le SAMU et les pompiers. Par chance, la dame a été évacuée très vite par l'hélicoptère du SAMU, mais malheureusement l'opération qu'elle a subi le lendemain, va lui laisser des séquelles importantes. C'est un accident que je qualifierais de « stupide ». C'est regrettable, car c'était une très belle journée, il y avait beaucoup de monde au stade ; la DDFL avait fait les choses comme il faut, je voulais

apporter mon soutien au Président pour la suite de cet évènement, qui a beaucoup gâché la fête en fin de soirée. Quelques blessés ont également été hospitalisés, au total il y a eu neuf blessés pris en charge aux urgences ; je remercie le personnel de l'hôpital ; une cellule psychologique a été mise en place à l'hôpital en soirée. J'étais en contact permanent avec les équipes de pompiers, avec l'hôpital et avec Madame la sous-préfète de Florac, qui était d'astreinte ce soir-là. J'apporte tout mon soutien à cette dame qui aura des séquelles graves.

Je voulais également vous dire un mot sur le travail que nous menons depuis quelques semaines sur la santé à Mende. Vous savez tous que nous allons perdre quelques médecins en septembre prochain, et donc j'ai pris un certain nombre de contacts avec le Conseil de l'Ordre, avec les professionnels qui sont sur la place, avec l'Hôpital, bien évidemment et avec la Région ; donc on travaille d'arrache pieds, on a déjà quelques avancées intéressantes.

Certains professionnels sont déjà venus me voir parce que la ville de Mende les intéresse, c'est plutôt bien pour nous, il faut pallier à la carence pour 2098 patients (selon les données de l'ARS) qui n'auront plus de médecin référent au premier octobre ; et le plus grave c'est que dans ces 2098 patients, près de 400 sont en affection de longue durée et ont donc besoin de soins et de suivi régulier. Nous sommes à l'œuvre avec la municipalité et les équipes de la ville pour trouver les meilleures solutions possibles, pour que « personne ne reste sans résolution » comme on peut le dire familièrement.

Les choses avancent bien, cela prend du temps, mais il ne faut pas désespérer et je souhaite bien pouvoir parvenir à un retour à la normale. J'ai publié sur un audit qui a été fait par le journal « Le Parisien » sur la santé dans toutes les villes, et Mende se trouve à la sixième place, c'est à souligner même si, la santé pour un Maire c'est un travail du quotidien. Tous les jours nous avons des personnes qui viennent nous voir pour telle ou telle question, c'est donc, avec l'éducation, le sujet prioritaire de la ville maintenant. L'avenir nous le dira, mais la Maison de Santé Pluriprofessionnelle nous aidera bien pour arriver à nos fins et faire que tout un chacun retrouve le médecin de référence qu'il mérite, bien évidemment, et en termes développement aussi sur les spécialistes, car concrètement, nous travaillons aussi làdessus pour avoir un peu plus de spécialistes sur le territoire du bassin de vie de Mende ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Pour prendre connaissance de l'intégralité des débats du conseil municipal : https://youtu.be/Acbyw30W\_cM

> PV approuvé avec 29 voix pour et 4 voix contre lors du conseil municipal du 12 Novembre 2024

#signature2#

#signature1#